



Président : M. INSANALLY
(Guyana)

La séance est ouverte à 15 h 45.

Allocution du chef Ernest Shonekan, chef d'Etat et commandant en chef des forces armées de la République fédérale du Nigéria

Le Président (*interprétation de l'anglais*) :

L'Assemblée va d'abord entendre une allocution du chef d'Etat et commandant en chef des forces armées de la République fédérale du Nigéria.

Le chef Ernest Shonekan, chef d'Etat et commandant en chef des forces armées de la République fédérale du Nigéria, est escorté dans la salle de l'Assemblée générale.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) :

Au nom de l'Assemblée générale, j'ai l'honneur de souhaiter la bienvenue à l'Organisation des Nations Unies au chef d'Etat et commandant en chef des forces armées de la République du Nigéria, S. E. le chef Ernest Shonekan, et de l'inviter à prendre la parole devant l'Assemblée.

Le chef Ernest Shonekan (*interprétation de l'anglais*) :

Monsieur le Président, c'est un grand honneur et un privilège de prendre la parole devant l'Assemblée sous votre présidence. Votre élection est un hommage rendu à vous-même et à votre grand pays, le Guyana. Elle témoigne en outre de la confiance de la communauté internationale dans votre aptitude à assumer la tâche de Président de

l'Assemblée générale pendant les 12 prochains mois. Je suis certain, connaissant vos qualités exceptionnelles, que vous conduirez cette session vers une issue fructueuse.

Je tiens aussi également à féliciter votre éminent prédécesseur, M. Stoyan Ganev, de la République de Bulgarie, pour la compétence remarquable avec laquelle il a dirigé les travaux de la quarante-septième session.

Je voudrais également exprimer la reconnaissance de ma délégation au Secrétaire général, M. Boutros Boutros-Ghali, pour le dévouement avec lequel il a dirigé les travaux de l'Organisation au cours de cette période cruciale.

Au nom du Gouvernement et du peuple nigériens, je souhaite la bienvenue aux nouveaux Etats Membres, pleinement confiant dans la précieuse contribution qu'ils peuvent apporter à la réalisation des nobles objectifs de l'Organisation des Nations Unies.

L'importance que revêt notre grande organisation dans le règlement des problèmes communs de l'humanité est plus manifeste aujourd'hui qu'à aucun autre moment de notre histoire. La complexité des préoccupations de l'heure et la nécessité d'agir avec rapidité et détermination exigent davantage d'efforts concertés de la part des membres de la communauté internationale. Les événements auxquels nous assistons témoignent de l'urgence de cet impératif. Ces dernières années, la scène internationale a été le théâtre de transformations sans précédent et de changements rapides. La guerre froide appartient au passé. Des progrès ont été réalisés dans le domaine du désarmement nucléaire. Ni l'intensité de la vague de démocratisation à travers le monde, ni sa portée n'ont diminué. De plus en plus, on recherche une prospérité accrue au moyen d'arrangements économiques régionaux.

Le présent procès-verbal est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication, au Chef de la Section de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-178A, et également être portées sur un exemplaire du procès-verbal.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un rectificatif récapitulatif.

Distr. GENERALE

A/48/PV.21
29 octobre 1993

FRANCAIS

En dépit des retombées positives de tous ces événements, à peine avons-nous réussi à régler un ensemble de problèmes que nous nous trouvons placés devant de nouveaux problèmes encore plus sérieux. En effet, la promesse d'une paix et d'une sécurité globales et la vision d'un nouvel ordre international sont entravés par des conflits politiques et ethniques, le chaos économique et social et une accentuation de la pauvreté, en particulier dans les pays en développement.

A cet égard, les conséquences des attermoissements ou de l'inaction sont trop effrayantes à envisager. Il est donc indispensable d'attirer l'attention sur les préoccupations majeures de façon qu'on les examine avec le plus grand soin pour leur trouver des solutions équitables dont puisse bénéficier chacun des membres de la communauté internationale.

A la suite des changements positifs intervenus sur la scène politique internationale, l'Organisation s'est trouvée au centre du règlement des conflits, retrouvant ainsi son rôle légitime dans la promotion et le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Malheureusement, notre organisation est submergée par la vague de conflits qu'elle se voit brusquement appelée à résoudre. La quasi-totalité des régions du monde sont aux prises avec un conflit ou un autre. Toutefois, aucune région n'est aussi touchée que l'Afrique, tant pour ce qui est du nombre des conflits qui y font actuellement rage que de leurs incroyables incidences négatives sur la population. Rien que dans un seul conflit - celui en Angola -, on estime à près d'un millier le nombre de personnes qui meurent quotidiennement. Et l'Angola n'est pas le seul pays à connaître la situation peu enviable résultant d'un conflit civil : on peut aussi citer le Soudan, la Somalie et le Libéria.

Les conflits régionaux sont une menace importante à la réalisation de la paix et de la sécurité mondiales. C'est pourquoi nous nous félicitons de l'implication active et croissante de l'ONU dans les efforts de maintien de la paix et de rétablissement de la paix. Le rôle de notre organisation dans ces domaines continuera de s'accroître à mesure que des Etats lui demanderont son aide pour la prévention ou la maîtrise des conflits. Les Etats Membres ont le devoir d'appuyer pleinement les travaux de l'Organisation dans ce rôle très important. Ils doivent être préparés à fournir à l'Organisation les ressources et le personnel nécessaires pour s'acquitter des demandes toujours croissantes en matière de maintien de la paix. Le prix de la paix peut être élevé; nous devons être conscients, cependant, que c'est une aubaine en comparaison avec le prix de la guerre. A cet égard, l'opération gigantesque et à multiples facettes qui a été menée au Cambodge justifie un grand optimisme.

L'ONU doit diriger ses opérations de maintien de la paix en évitant de compromettre son intégrité et d'exposer ses gardiens de la paix à des dangers évitables. De plus, il doit être clair que ceux qui commettent des actes d'agression contre les gardiens de la paix de l'ONU seront jugés coupables de crimes contre la communauté internationale. La sécurité des gardiens de la paix de l'ONU préoccupe grandement les pays qui, comme le Nigéria, participent à de nombreuses opérations en Afrique et à l'extérieur.

On sait que les troupes nigérianes, alors en poste de maintien de la paix dans l'ex-Yougoslavie, ont dû subir des attaques et déplorer des pertes de vie. Il est arrivé la même chose en Somalie, où des gardiens de la paix pakistanais, italiens, nigériens, américains et malaisiens ont été brutalement tués. Le traumatisme national causé par les pertes de vie au sein des missions de maintien de la paix de l'ONU a suscité de l'anxiété et des doutes. Cependant, je tiens à assurer l'Assemblée que le Nigéria continuera à démontrer son engagement envers l'ONU par sa participation soutenue à ses opérations de maintien de la paix.

C'est dans ce même esprit de dévouement que le Nigéria aspire à être élu au Conseil de sécurité cette année. J'espère que les Etats Membres donneront leur appui précieux à la candidature du Nigéria.

En Afrique, nous avons également fait de grands efforts pour limiter et résoudre les conflits sur notre continent. Le Nigéria a été impliqué dans beaucoup de ces efforts pour ramener la paix aux zones d'affrontement. Sur le plan bilatéral, nous avons été l'hôte de conférences de paix pour les parties au conflit au Soudan. Nous nous sommes associés, par le biais de l'Organisation de l'unité africaine, à d'autres Etats africains pour surveiller le cessez-le-feu au Rwanda. Au Libéria, le Nigéria a été au sein du Groupe d'observateurs militaires (ECOMOG) de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) le moteur de l'effort régional pour ramener la paix à ce pays déchiré par la guerre.

En raison de événements positifs survenus au Libéria, nous avons exprimé notre intention de retirer nos troupes en temps opportun. Cette décision était basée sur la conclusion positive et l'acceptation de l'Accord de Cotonou. Toutes les parties au conflit et la communauté internationale acceptent l'Accord de Cotonou comme la base d'une paix durable au Libéria. Si, comme nous l'espérons, l'accord est mis en oeuvre fidèlement, un gouvernement démocratiquement élu sera institué au Libéria selon l'échéancier prévu pour le retrait de nos troupes. Nous n'envisageons cependant pas un retrait prématuré, mais je demande, par le biais de cette instance, à la communauté internationale de garder à l'esprit que le Nigéria a dépensé et continue à dépenser des sommes

substantielles dans le cadre de l'opération de maintien de la paix au Libéria. Un soutien international d'urgence à l'ECOMOG est devenu crucial. Le Nigéria se félicite donc de la résolution 866 (1993) du Conseil de sécurité, du 21 septembre 1993, qui a créé la Mission d'observation des Nations Unies au Libéria (MONUL) et qui demande aux Etats Membres d'appuyer le processus de paix au Libéria en contribuant au Fonds d'affectation spéciale créé par le Secrétaire général. Une mise en oeuvre rapide sera absolument nécessaire pour entretenir le processus.

Un événement réconfortant pour notre continent se déroule actuellement en Afrique du Sud, où un gouvernement démocratique est maintenant en vue. Le doyen des nationalistes sud-africains, Nelson Mandela, a confirmé l'irréversibilité de la marche vers une société libérée de l'apartheid dans sa déclaration dans cette salle il y a deux semaines. Pour justifier sa conviction, il a demandé la levée des dernières sanctions économiques contre l'Afrique du Sud. Au nom du Nigéria, je félicite les dirigeants sud-africains, noirs et blancs, qui ont démontré au cours des deux dernières années beaucoup de sagesse politique dans des négociations qui ont débouché sur la création juridique du Conseil exécutif de transition.

L'Afrique du Sud a parcouru un long chemin depuis l'isolement qui lui a été causé par l'apartheid. La communauté internationale devrait aider les Sud-Africains à mener à sa conclusion le processus de réintégration intégrale au système international. A cette fin, les responsables de la violence quotidienne insensée devraient être condamnés sans réserve. Tous les Sud-Africains devraient réaliser que les yeux vigilants de la communauté internationale continuent d'être fixés sur leur pays.

Le Nigéria prendra des mesures immédiates pour répondre à l'appel de Nelson Mandela concernant la coopération économique avec l'Afrique du Sud. Nous établirons aussi des contacts avec le Conseil exécutif de transition, après sa création effective, car cela facilitera l'interaction diplomatique au moment opportun.

La voie de la démocratie et le développement d'institutions démocratiques en Afrique n'ont pas été sans heurt. En effet, la démocratisation en Afrique est confrontée à de nombreux problèmes. Le sous-développement économique de l'Afrique ainsi que son niveau élevé d'analphabétisme sont des obstacles majeurs à la réalisation de la notion moderne de démocratie.

Cependant, notre fascination pour la démocratie en tant que valeur profondément ancrée dans notre culture a été telle que nous, en Afrique, avons décidé de plein gré de faire face au défi de mettre en place un système durable de

gouvernement démocratique dans nos pays respectifs. Je peux dire avec confiance que ceci est une entreprise que mon pays a prise très au sérieux. Notre programme de transition d'un gouvernement militaire à un gouvernement civil n'a pas été sans périodes difficiles. Cependant, nous n'avons pas permis que celles-ci nous détournent de notre objectif le plus cher. Nous sommes déterminés à ne pas répéter les erreurs faites lors de nos tentatives antérieures d'élaborer un système capable de préserver l'unité constituée de notre pays. C'est donc pour s'assurer que le processus démocratique sera complété le plus rapidement possible - en fait, d'ici à mars 1994 - que le Gouvernement national intérimaire, que j'ai l'honneur et le privilège de diriger, a été considéré comme le choix le plus viable pour retirer les militaires du pouvoir en douceur, sans effusion de sang.

Au Nigéria, nous comprenons pleinement et apprécions l'intérêt et la préoccupation exprimés par la communauté internationale au sujet des récents événements politiques survenus dans notre pays. Après tout, la démocratisation est devenue une partie importante du nouvel ordre mondial naissant. Nous lançons donc un appel à la compréhension de la communauté internationale dans cette période difficile de l'histoire de notre pays. Je peux garantir à l'Assemblée que nous travaillons sans relâche pour trouver une solution juste et généralement acceptable à notre problème. A cet égard, je suis heureux de déclarer qu'hier seulement, j'ai inauguré une Commission aux pouvoirs étendus et composée de personnalités éminentes, commission qui est chargée d'examiner les circonstances ayant conduit à l'annulation des élections présidentielles du 12 juin et de présenter un rapport dans 60 jours.

Le Nigéria a toujours respecté les buts et principes contenus dans la Charte des Nations Unies et la Déclaration universelle des droits de l'homme. Conscients que la personne humaine est le sujet central et le principal bénéficiaire des droits de l'homme, nous sommes convaincus que chaque citoyen devrait participer activement, en respectant les limites légales, à la réalisation de ces droits. Nous nous félicitons de la Déclaration de Vienne sur les droits de l'homme et nous continuerons de manifester notre attachement à la liberté de tous les citoyens et de toutes les institutions qui sont engagés dans des activités en matière de droits de l'homme.

Une des tristes conséquences des violations des droits de l'homme est le nombre des réfugiés et des personnes déplacées, qui fuient l'insécurité en direction de refuges sûrs situés à l'intérieur ou à l'extérieur de leur territoire national. Aujourd'hui, plusieurs pays, dont le Nigéria, s'occupent des besoins de millions de réfugiés. Nous exhortons les pays d'origine de ces personnes à créer un climat propice à leur retour. Cela aiderait à réduire la gravité de l'incidence des

flux de réfugiés sur les pays qui les accueillent, particulièrement en Afrique où ils font eux-mêmes face à d'énormes difficultés économiques.

Le Nigéria note avec beaucoup de satisfaction que la situation au Moyen-Orient s'oriente définitivement dans la bonne direction. La signature historique par Israël et l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) de l'accord de paix est un jalon important et bienvenu. Nous sommes convaincus que cela jettera les bases de la paix entre Israël et les Palestiniens et constituera un élément indispensable pour le règlement pacifique de l'ensemble du problème du Moyen-Orient. Nous félicitons de nouveau le Gouvernement israélien et les dirigeants de l'OLP, dont l'esprit de conciliation a permis de faire de l'accord une réalité. Nous félicitons aussi les Gouvernements de la Norvège, des Etats-Unis d'Amérique et de la Fédération de Russie pour leurs efforts, leur encouragement et leur soutien, qui ont rendu l'accord possible.

La crise de la dette demeure le plus important obstacle à notre développement économique. Les diverses tentatives des pays créanciers de traiter ce problème ont eu une portée limitée et n'ont pas permis de régler comme il convient le problème de la dette des pays à revenu moyen. Ainsi, tout en notant favorablement l'aide fournie en vertu des clauses de la Trinité, de Toronto et de Houston, nous devons souligner que la crise fondamentale que connaît le développement économique des pays en développement n'a pas été effectivement réglée. Le fait que la dette des pays africains s'élevait en 1992 à 275 milliards de dollars - soit 73 % de la production totale du continent africain - démontre clairement la gravité de la situation. En outre, lorsqu'on se rappelle que les obligations relatives au service de la dette sont estimées à environ 30 % de la valeur de nos exportations, l'effet paralysant sur nos économies devient évident. Nous proposons donc la tenue d'un dialogue associant toutes les parties afin que les questions à ce sujet puissent être correctement traitées.

La diverses dimensions des problèmes économiques de l'Afrique méritent d'être répétées, car étant donné que nous souffrons de la dislocation économique à différents degrés qui affecte la plupart des pays africains, nous comprenons qu'il est nécessaire de continuer d'attirer l'attention du reste du monde sur notre situation économique critique. Cette question ne doit pas être traitée à la légère. La crise économique africaine, en plus d'être une importante source de l'instabilité sociale et politique qui prévaut dans de nombreux pays de la région, doit être considérée comme une grave menace aux perspectives à long terme de l'économie mondiale.

J'ajouterai même que la persistance de la crise n'est pas due à l'inaction des gouvernements africains concernés. Au

contraire - mon pays en fournit un exemple - car la vérité est que notre détermination à relever le défi que pose le développement est claire si l'on considère les politiques de réformes que nous appliquons depuis près de sept ans afin de restructurer et de revitaliser l'économie. Ces réformes donnent déjà des résultats positifs, qui n'ont cependant pas l'ampleur que nous estimons nécessaire si un redressement important de l'économie doit avoir lieu.

Il n'est pas exagéré de dire que si les réformes économiques ayant été mises en oeuvre n'ont connu qu'un succès limité, cela semble être dû au fait que le soutien de la communauté internationale n'a pas été suffisant pour compléter les véritables efforts que nous avons déployés pour revitaliser nos économies respectives. Par exemple, l'apport extérieur de ressources financières aux pays africains laisse encore beaucoup à désirer, malgré les efforts accomplis ces dernières années par des pays comme le mien pour instaurer un climat propice aux investissements étrangers. Nous exhortons donc nos partenaires au développement à changer d'attitude, car cela serait mutuellement bénéfique. Nous appelons aussi le système des Nations Unies à mobiliser pleinement ses mécanismes afin que les problèmes économiques africains qui perdurent puissent être traités efficacement.

Aujourd'hui, l'Afrique fait également face à d'énormes problèmes environnementaux. La désertification, la sécheresse, l'érosion terrestre et marine et le manque d'eau douce sont autant de nouveaux problèmes qu'affronte le continent. Les deux cinquièmes des terres émergées d'Afrique se sont transformées en déserts. Les pays africains continuent de faire des efforts pour supprimer cette menace à nos moyens d'existence. Nous n'avons cependant pas assez de ressources pour combattre ce fléau. C'est pourquoi nous demandons instamment la conclusion rapide d'une convention internationale, assortie d'un mécanisme de financement, visant à combattre la sécheresse et la désertification.

Dans la foulée de la fin de la guerre froide, des progrès notables ont été accomplis en matière de désarmement. Il est réconfortant de remarquer que, dans une plus grande mesure qu'à toute autre période de l'histoire récente, d'importants efforts ont été déployés par les Etats pour instaurer la franchise et la transparence dans les questions de sécurité. La décision unilatérale des Etats dotés d'armes nucléaires de cesser les essais nucléaires a été universellement approuvée. Il va sans dire que nous avons donc été déçus par la rupture du moratoire qui s'est produite il y a quelques jours. Nous demandons de nouveau à tous les Etats dotés d'armes nucléaires de s'abstenir de reprendre les essais nucléaires et d'améliorer ainsi les perspectives de la Conférence d'examen et de prorogation du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires prévue en 1995, qui

aura une importance vitale pour les efforts qui sont entrepris afin de mettre fin à la prolifération nucléaire.

Depuis la création de l'ONU il y a 48 ans, le monde où se trouve l'Organisation a connu de nombreux changements. Ceux-ci sont reflétés dans le nombre de Membres de l'Organisation, qui, depuis 1945, a presque quadruplé. La répartition de la puissance et de l'influence dans le monde a changé. Les institutions de l'ONU ne peuvent pas et ne doivent pas être à l'abri des changements. En fait, si elle veut conserver son utilité, l'ONU doit refléter les changements qui surviennent dans son milieu. Nous renouvelons notre appel en faveur d'un réexamen sérieux de certaines des institutions de l'Organisation, notamment du Conseil de sécurité. Nous avons toujours souligné qu'il était nécessaire d'élargir la composition du Conseil en y ajoutant un nombre complémentaire de membres permanents, afin que toutes les régions du monde y soient représentées. Nous espérons que les négociations sur cette question vitale feront des progrès au cours de la présente session de l'Assemblée générale.

En dépit des événements positifs survenus au cours des dernières années, le monde a encore de nombreux défis à relever. En plus des perturbations que connaissent ne permanence la paix et la stabilité dans de nombreux Etats en raison de graves conflits internes, il existe des problèmes qui exigent des mesures urgentes. L'étendue de la pauvreté et le déséquilibre croissant entre les pays développés et les pays en développement sont deux problèmes particulièrement spectaculaires parmi les autres. Nous sommes convaincus que le redressement de cette situation inacceptable est un objectif qui peut être atteint. Toutefois, la solution exige que tous les Etats s'engagent à accepter et à mettre vigoureusement en oeuvre le concept de coopération internationale. Mon pays demeure un partenaire actif dans cette démarche de coopération visant à rendre notre monde plus sûr et plus prospère.

Alors que nous nous réjouissons de la célébration, dans deux ans, du cinquantième anniversaire de naissance de l'ONU, il règne un grand optimisme au sujet de l'avenir de l'Organisation. Le nouvel ordre mondial doit, s'il veut honorer ses promesses, être édifié sur le fondement solide des principes de la Charte des Nations Unies. Ainsi, notre organisation est destinée à jouer un rôle central dans le maintien d'un monde caractérisé par l'égalité souveraine des Etats, par le respect des droits de l'homme fondamentaux et par l'interdépendance mondiale et la coopération pour le développement.

Il faut que tous les Etats Membres prouvent qu'ils sont déterminés à faire en sorte que notre organisme mondial se montre à la hauteur des attentes de l'humanité.

Le Président : (interprétation de l'anglais) :

Au nom de l'Assemblée générale, je remercie le chef d'Etat et commandant en chef des forces armées de la République fédérale du Nigéria de la déclaration qu'il vient de faire.

Le chef Ernest Shoneka, chef d'Etat et commandant en chef des forces armées de la République fédérale du Nigéria, est escorté hors de la salle de l'Assemblée générale.

Programme de travail

Le Président (interprétation de l'anglais) :

Avant de donner la parole à l'orateur suivant, j'informe les membres que, demain matin, la séance plénière de l'Assemblée générale commencera à 9 h 30 au lieu de 10 heures.

L'Assemblée examinera avant de poursuivre le débat général le troisième rapport du Bureau. Elle examinera également le point 38 de l'ordre du jour, "Elimination de l'apartheid et création d'une Afrique du Sud unie, démocratique et non raciale".

Au titre de ce point de l'ordre du jour, l'Assemblée examinera un projet de résolution concernant la levée des sanctions à l'encontre de l'Afrique du Sud, qui a été distribué aujourd'hui sous la cote A/48/L.2.

Je crois comprendre que des consultations approfondies ont eu lieu dans le cadre des groupes régionaux et entre eux et que, en conséquence, le projet de résolution A/48/L.2 est un document de consensus. En outre, il a été décidé qu'il n'y aurait pas de débat sur le point 38 de l'ordre du jour à ce stade et que le seul orateur serait le représentant du Nigéria, qui présentera le projet de résolution A/48/L.2.

J'ajouterai que la question de l'apartheid sera discutée en séance plénière à une date ultérieure au cours de la session.

Point 9 de l'ordre du jour (suite)

Débat général

M. Rwegasira (République-Unie de Tanzanie) (interprétation de l'anglais) :

Monsieur le Président, j'ai le plaisir de vous faire part, au nom de la délégation tanzanienne, de nos sincères félicitations pour votre élection bien méritée à la présidence de l'Assemblée générale, à sa quarante-huitième session. Au cours de ces deux dernières semaines, vous avez déjà démontré vos qualités considérables de diplomate et de dirigeant. Nous sommes convaincus que, sous votre direction, la session sera couronnée de succès.

Je tiens également à exprimer nos remerciements à votre prédécesseur, S. E. M. Stoyan Ganev, pour le rôle qu'il a joué au cours de la quarante-septième session de l'Assemblée générale.

Le Secrétaire général et le personnel qu'il dirige ont continué de donner le meilleur d'eux-mêmes à l'Organisation. Au cours de l'année écoulée, ils ont montré une remarquable aptitude à assumer de nouvelles responsabilités malgré des ressources en diminution. Nous leur devons toute notre reconnaissance, et ils ont le droit de s'attendre à recevoir tout notre appui tandis qu'ils s'acquittent des tâches que nous leur avons confiées.

Au cours de l'année dernière, la République tchèque, la Slovaquie, Monaco, l'Erythrée, l'ex-République yougoslave de Macédoine et Andorre se sont joints à l'Organisation des Nations Unies et tant qu'Etats souverains et indépendants. C'est pour moi un grand plaisir que de leur transmettre nos vœux de chaleureuse bienvenue et nos sincères félicitations et de leur dire à quel point nous serons heureux d'œuvrer avec eux en étroite collaboration dans notre entreprise commune, qui vise à rendre notre monde meilleur pour nos peuples et pour l'humanité tout entière.

Une autre année s'est écoulée depuis que nous nous sommes rencontrés la dernière fois lors du débat général et que nous avons promis d'intensifier nos efforts pour répondre aux aspirations de nos peuples qui cherchent la paix et la sécurité mondiales, la justice économique et sociale, le progrès et le développement dans la liberté et la dignité humaine. Il convient, alors que nous commençons une nouvelle session, de faire le point des progrès accomplis dans la réalisation de ces aspirations.

Les problèmes de l'Afrique australe ont beaucoup inquiété mon gouvernement au cours de l'année écoulée. Ma délégation félicite la communauté internationale de la contribution qu'elle a apportée à la recherche des solutions aux problèmes de l'apartheid en Afrique du Sud et aux conflits en Angola et au Mozambique.

Au cours de ces 12 derniers mois, les progrès réalisés vers l'élimination de l'apartheid nous ont plus que jamais rapprochés de cet objectif. L'appel lancé par les représentants du peuple majoritaire en Afrique du Sud, notamment par le Président Nelson Mandela, de l'African National Congress of Azania (ANC), en faveur de la levée de pratiquement toutes les sanctions économiques et commerciales restantes, signifie que les progrès qui ont été réalisés jusqu'à maintenant, et les progrès que nous ferons bientôt, représentent des changements profonds et irréversibles si on tient compte de la Déclaration sur l'apartheid et ses conséquences destructrices en Afrique

australe. Quoi qu'il adienne, l'Afrique du Sud ne sera plus jamais la même.

Un fait récent très important montre que nous nous rapprochons de l'objectif visé : le 27 avril 1994 est la date choisie pour le tenue des élections auxquelles pourront participer tous les Sud-Africains. Ma délégation se réjouit de cet événement et prie tous les intéressés d'œuvrer à la réalisation de cet objectif. L'événement le plus important, cependant, a été la promulgation le mois dernier de la législation nécessaire à la création d'une commission électorale indépendante, d'un conseil indépendant des médias et d'une autorité indépendante de radio et télévision, ainsi que d'un Conseil exécutif et de transition.

Malheureusement, il reste encore de nombreux obstacles à franchir. La violence reste l'un des principaux obstacles qui entravent le progrès vers une Afrique du Sud unie, démocratique et non raciale. Avec 20 000 assassinats par an, d'après les données recueillies par le Centre de recherche et de documentation de l'Afrique australe, la réputation de l'Afrique du Sud comme étant le pays le plus violent du monde est bien méritée. Les dirigeants des forces démocratiques du pays doivent être félicités pour avoir su priver les forces de la mort et de la destruction de la satisfaction de faire dérailler le processus de paix. Toutefois, la menace reste réelle et importante, comme l'a prouvé l'assassinat brutal de Chris Hani en avril dernier et l'assaut lancé à l'encontre des négociations au World Trade Center par un groupe de Blancs racistes de droite en juin dernier.

Le contrôle international de la violence a quelque peu rassuré les victimes de la violence de l'apartheid. La témérité et l'audace témoignées par les auteurs de cette violence et le fait que certains membres, y compris des dirigeants des forces de sécurité du pays, aient fermé les yeux sur cette situation, militent en faveur d'une présence beaucoup plus importante de l'Organisation des Nations Unies en Afrique du Sud. Je prie instamment l'ONU de réagir positivement aux appels urgents lancés par les victimes de la violence qui demandent que le nombre des observateurs de l'Organisation des Nations Unies soit augmenté.

Un autre obstacle réside dans le fait que certains groupes ne participent pas au processus de paix, et que certains d'entre eux profèrent des menaces de violence. Il s'agit là d'un argument supplémentaire qui milite en faveur de la présence accrue et d'un mandat plus affirmé de l'ONU comme de la communauté internationale dans son ensemble en Afrique du Sud.

L'Angola pose un défi semblable, mais encore plus urgent, à l'ONU. Si elle a une conscience, la communauté

internationale ne peut tout simplement pas permettre que se poursuive un conflit qui coûte un millier de vies par jour. Elle doit agir pour mettre fin à ce carnage.

En même temps, nous devons tout mettre en oeuvre pour permettre à l'ONU de se remettre du dommage considérable qui a été causé à sa crédibilité et à son autorité morale du fait qu'elle n'a pas été en mesure de répondre rapidement et comme il se doit aux défis très graves posés par Jonas Savimbi. L'adoption de la résolution 864 (1993) du Conseil de sécurité du 15 septembre 1993 a lancé une mise en garde à Jonas Savimbi selon laquelle l'Organisation des Nations Unies ne tolérera plus qu'il s'obstine, qu'il tergiverse et qu'il continue de s'opposer à la volonté des habitants de l'Angola, dont les espoirs d'obtenir la paix et d'améliorer leurs conditions de vie ont été si rudement ébranlés par sa soif de pouvoir. L'UNITA et Savimbi doivent clairement comprendre que de nouvelles mesures seront prises s'ils continuent d'ignorer les appels lancés par la communauté internationale en faveur d'un cessez-le-feu, d'un retour aux Accords de Bicesse et du respect du verdict électoral du peuple angolais.

Cela s'applique également à l'obligation de l'UNITA de permettre et de faciliter l'accès aux victimes du conflit par les organisations humanitaires et de secours. De nombreux membres du personnel de secours se sont exposés à de graves dangers afin d'aider les victimes de ce conflit. Nous les félicitons de leur héroïsme et de leur compassion. La meilleure forme de gratitude cependant est d'assurer que les responsables de ces crimes reçoivent un châtement approprié.

Bien que la situation soit différente, le Mozambique offre certains parallèles avec l'Angola, et il reste à voir si, au cours de l'application des accords de paix mozambicains, les leçons de l'expérience angolaise auront été profitables. Le retard dans l'application de l'Accord général de paix est une source de profonde préoccupation en raison de la menace évidente qu'il pose au cessez-le-feu. Nous sommes heureux de constater que le Conseil de sécurité a considéré ce retard avec la même préoccupation. Nous sommes également satisfaits de noter que le dirigeant de la RENAMO, M. Afonso Dhlakama, a enfin été en mesure de surmonter les difficultés qui, tout récemment encore, l'empêchaient de rencontrer le Président Chissano. Nous nous félicitons des pourparlers qui ont eu lieu entre les deux dirigeants et rendons hommage au Président Chissano, qui n'a ménagé aucun effort pour satisfaire la RENAMO. Mais nous sommes préoccupés de voir que la bonne volonté et la magnanimité du Gouvernement du Mozambique n'ont pas été payées de retour par la RENAMO et ses dirigeants. Au lieu de cela, nous observons des signes troublants qui tendraient à laisser penser qu'il s'engage sur les traces de Savimbi.

Par exemple, le Gouvernement n'est toujours pas en mesure de fournir des services administratifs dans les zones qui se trouvent sous le contrôle de la RENAMO. L'ONU se doit de prévenir une violation aussi flagrante de l'Accord général de paix. Et ce qui est plus inquiétant encore, c'est que la RENAMO semble chercher à créer une situation dans laquelle elle espère persuader le monde d'accepter la tenue d'élections avant que le processus de démobilisation et d'intégration des forces ait été entamé. Nous ne devons épargner aucun effort pour permettre à l'ONU de tout mettre en oeuvre pour prévenir au Mozambique une situation semblable à celle de l'Angola.

Cette année a, malheureusement, à mesure qu'elle s'écoulait, apporté plus de déceptions que de succès. Le cas de l'Angola mis à part, ce qui a été le plus déconcertant peut-être a été d'enregistrer les revers essuyés par les efforts de paix dans l'ex-Yougoslavie - en particulier en Bosnie-Herzégovine -, en Afghanistan et en Somalie, où la tournure des événements a mené dans ce dernier pays à un affrontement entièrement inattendu et malencontreux entre l'ONU et l'une des factions dans le conflit fratricide tragique qui l'afflige.

Nous devons tout mettre en oeuvre pour protéger et préserver l'intégrité et l'autorité morale de l'ONU en Somalie. Ceux qui sont responsables de l'assassinat des forces de maintien de la paix des Nations Unies et qui ont fomenté des attaques contre elles doivent comprendre clairement la gravité des conséquences de leur conduite criminelle. Mais il va sans dire que les forces des Nations Unies doivent elles-mêmes agir avec le maximum de retenue.

Du fait que la Somalie constitue une expérience si nouvelle pour l'ONU, l'issue de l'opération qu'elle mène dans ce pays est d'une importance cruciale pour la communauté internationale. L'ONU ne peut se permettre d'échouer dans sa mission d'assistance humanitaire, d'édification de la paix et de maintien de la paix en Somalie. Elle ne peut pas non plus se permettre de commettre de graves erreurs. Ma délégation se félicite par conséquent du débat qui se poursuit actuellement sur la meilleure façon pour l'ONU de s'acquitter de sa mission en Somalie. L'appel lancé à l'ONU pour qu'elle réexamine en détail son mandat original et qu'elle attache une plus grande attention à la recherche d'une solution politique, dans le sens de l'Accord d'Addis-Abeba, mérite une attention urgente.

Le cessez-le-feu, qui est actuellement observé au Libéria sera fragile tant que les tensions resteront élevées, et la fin de la crise n'est pas en vue. Les pays de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) doivent être félicités d'avoir entrepris au nom de

la communauté internationale une mission de maintien de la paix extrêmement coûteuse et dangereuse au Libéria. Ils ont besoin de plus qu'un simple soutien moral et politique de la part de la communauté mondiale. Nous nous félicitons par conséquent de la création par la résolution 866 (1993) du Conseil de sécurité, en date du 22 septembre 1993, de la Mission d'observation des Nations Unies au Libéria (MONUL), qui unira ses efforts à ceux des forces africaines engagées dans une mission sans précédent de maintien de la paix sous les auspices de la CEDEAO pour aider à régler le conflit libérien.

Le peuple du Sahara occidental est à juste titre frustré de constater que, cinq ans après l'adoption d'un plan des Nations Unies qui prévoit l'organisation d'un référendum au Sahara occidental, la communauté internationale n'a toujours pas été à même de lui donner l'occasion d'exercer son droit à l'autodétermination. Il ne suffit pas de lui affirmer que tous les efforts sont faits en vue de surmonter les problèmes qui ont empêché la tenue du référendum. Après cinq ans de discussions sur les modalités de sa mise en oeuvre, il a le droit de se demander si toutes les parties ont négocié de bonne foi.

Une autre initiative africaine dans le règlement des conflits qui mérite l'appui urgent de l'ONU est l'accord de paix conclu entre le Gouvernement du Rwanda et le Front patriotique rwandais (FPR), qui a été signé à Arusha, en Tanzanie, le 4 août 1993, après un an de négociations ardues et prolongées. En tant que Facilitateur de ces négociations, la Tanzanie rend hommage aux parties à la négociation pour leur esprit de compromis qui a permis à celle-ci d'aboutir. Nous rendons hommage à l'Organisation de l'unité africaine (OUA) pour le rôle précieux qu'elle a joué tout au long du processus de paix. Nous rendons également hommage aux pays observateurs - Belgique, Burundi, France, Allemagne, Sénégal, Ouganda, Etats-Unis et Zaïre - et à l'Organisation des Nations Unies pour leur encouragement et leur appui. Nous n'oublions pas non plus la contribution précieuse apportée par le Mali, le Nigéria, la Tunisie et le Zimbabwe, qui ont fourni du personnel dans le cadre du Groupe d'observateurs militaires neutres (GOMN II) chargé d'observer le cessez-le-feu.

Alors que l'Accord commence à être mis en oeuvre, il faut maintenant accorder la priorité à la création d'une force internationale neutre. La délégation conjointe du Gouvernement du Rwanda et du Front patriotique rwandais qui se trouve actuellement ici, à l'Organisation des Nations Unies, insiste sur le fait que tout le reste dépend de la création de cette force. Je me fais l'écho de l'appel qu'ils lancent donc en faveur de sa mise sur pied rapide. Ma délégation se félicite par conséquent de l'adoption opportune de la résolution 872 (1993) du Conseil de sécurité, en date

du 5 octobre 1993, autorisant la création de la Mission des Nations Unies pour l'assistance au Rwanda (MINUAR), et demande instamment qu'elle soit appliquée rapidement.

Les comparaisons sont inappropriées pour mesurer les souffrances ou les dégâts endurés par un peuple en temps de guerre, mais il est difficile de penser à un autre conflit actuel dans lequel tout un peuple serait soumis à des souffrances, à une inhumanité et à des indignités comparables à ce que subit la population musulmane de Bosnie-Herzégovine. Le fait que l'ONU ait été incapable d'offrir le moindre espoir aux musulmans bosniaques est l'une des plus grandes tragédies de notre époque. Il est déjà déplorable que la communauté internationale n'ait pas réussi à mettre un terme aux atrocités qui continuent d'être perpétrées contre les musulmans bosniaques; mais le fait que la communauté mondiale, dans ces conditions, continue de leur refuser le droit d'acquérir les moyens de se protéger est incompréhensible. A tout le moins, l'ONU pourrait lever l'embargo sur les armes imposé à la Bosnie-Herzégovine afin de permettre aux habitants de défendre leurs familles et leur terre.

Nous voyons enfin poindre les signes d'une solution à ce problème du Moyen-Orient dont les racines plongeaient si loin dans le passé - je veux parler de la question de la Palestine, dont la persistance a depuis 40 ans posé un grave dilemme moral à la communauté internationale, à son sens de la justice, de l'équité et de l'égalité. L'accord signé à Washington le 13 septembre 1993 entre Israël et l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) sur la reconnaissance mutuelle, qui prévoit également une autonomie limitée pour les Palestiniens dans la bande de Gaza et dans la ville de Jéricho sur la Rive occidentale, a été considéré à juste titre comme étant une percée importante dans les négociations sur le Moyen-Orient. Ma délégation s'associe aux autres pour se réjouir de cette évolution et pour féliciter Israël et l'OLP du courage dont ils ont fait preuve en prenant cette mesure audacieuse qui les rapproche de la solution de la question complexe de la Palestine. La première étape est toujours la plus difficile à franchir. C'est la raison pour laquelle nous espérons qu'Israël et l'OLP pourront maintenant progresser rapidement vers une solution juste et durable à la question de la Palestine, ouvrant ainsi la voie à un règlement d'ensemble du conflit arabo-israélien.

Pour le peuple chypriote - autre question non résolue qui a défié toute solution pendant près de 20 ans - un nouvel ordre mondial cohérent doit être un ordre qui respecte l'unité, la souveraineté et l'intégrité territoriale de même que la statut de non-aligné de ce pays et rende aux deux communautés l'espoir en un avenir de solidarité et de coopération, dans une totale égalité et dans la dignité humaine. Le fait que les espoirs suscités par la reprise des

négociations au début de l'année, grâce aux bons offices du Secrétaire général, se sont avérés prématurés est une source de grande déception.

Au Cambodge, les efforts des Nations Unies pour trouver une issue juste et durable au conflit qui durait depuis si longtemps ont commencé à porter leurs fruits. Le succès de l'organisation et de la supervision des élections cambodgiennes représente une étape importante et cruciale dans les efforts de paix. Cependant, le peuple cambodgien n'est pas encore tiré d'affaire et il reste encore bien des blessures à panser. Nous nous félicitons des efforts déployés pour permettre à ceux qui s'étaient écartés du processus de paix de le réintégrer au moment où la phase de réconciliation, de reconstruction et de développement commence.

Les nouvelles concernant la situation en Amérique centrale sont bonnes. La situation a continué d'évoluer positivement, récompensant ainsi la communauté internationale de ses efforts en vue d'encourager la région à trouver des solutions régionales à ses problèmes.

Ma délégation se félicite de la participation accrue du Conseil de sécurité à la recherche de solutions aux nombreux conflits qui existent dans le monde. Cependant, la capacité du Conseil de répondre aux demandes croissantes d'intervention et la volonté de la communauté internationale de continuer à lui accorder sa confiance dépendront de sa capacité de procéder aux réformes nécessaires.

L'une d'entre elles est l'élargissement de la composition du Conseil de sécurité afin de tenir compte des circonstances actuelles, qui ont beaucoup changé depuis 1965, date à laquelle la composition du Conseil a été élargie pour la dernière fois. Point n'est besoin de souligner que tout élargissement devra tenir compte de la nécessité de garantir l'équité nécessaire dans la représentation géographique. Cela s'applique également à la demande d'envisager une augmentation du nombre des membres permanents.

Une autre réforme concerne la nécessité d'aborder le problème de la sélectivité pouvant être le fait du Conseil, lorsqu'il réagit à divers conflits. Si le Conseil ne traite pas de la même manière tous les défis lancés à son autorité, il court le risque de perdre l'appui et la confiance de la communauté internationale, qui sont déterminants pour que les décisions du Conseil soient acceptées comme légitimes.

De plus, le vieux problème de la désuétude du droit de veto est toujours d'actualité et le fait de ne pas intervenir à ce sujet ne le fera pas disparaître. La pratique très encourageante consistant à prendre des décisions par consensus a réduit la nécessité d'une abolition du droit de veto. Mais si cela a eu un effet utile, ce n'est pas suffisant.

Tant que le droit de veto existera, la menace de son utilisation continuera à peser sur l'issue des débats, un seul membre étant toujours en mesure de contrecarrer la volonté de la communauté internationale.

Les méthodes de travail du Conseil intéressent et préoccupent aussi vivement la communauté internationale. L'appel à la transparence est parfaitement légitime, mais plus préoccupante est la conviction croissante de la part d'une partie importante des Membres de l'Organisation des Nations Unies que le Conseil a tendance à élargir son interprétation de la Charte pour inclure des questions non prévues par le Chapitre VII, telles que les urgences humanitaires, les droits de l'homme, les menaces écologiques, le trafic de drogues, etc. Alors que le Conseil doit être en mesure de faire face aux situations nouvelles, le véritable danger est qu'il s'autorise à se laisser guider non pas par la Charte, mais par la volonté de quelques Etats Membres.

Pour des raisons évidentes, le désarmement a toujours été une préoccupation majeure de la communauté internationale. Il y a beaucoup trop d'armes dans le monde - plus que les nations n'en ont besoin pour assurer leur légitime défense. La priorité accordée à la Convention sur les armes chimiques reflète l'inquiétude de la communauté internationale face au grand danger que cette arme particulière de destruction massive fait peser sur la paix et la sécurité internationales. Malheureusement, les armes nucléaires, qui représentent une menace encore plus grande, n'ont pas reçu la considération prioritaire qu'elles méritaient. Alors que nous nous félicitons des accords conclus entre les Etats-Unis et la Fédération de Russie en vue d'opérer de fortes réductions dans leurs arsenaux nucléaires, on ne devrait pas oublier le fait que même après le Traité START, il y a encore aujourd'hui dans leurs stocks cinq fois plus d'armes nucléaires de cette catégorie qu'il n'y en avait au moment de la signature, en 1968, du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, et que leur niveau reste le même qu'au moment où ils ont entamé les négociations, neuf ans avant la signature du Traité START. La réalité de la menace nucléaire devient encore plus évidente si l'on tient compte des stocks d'armes nucléaires des autres Etats qui en possèdent. C'est pourquoi, nous devons exhorter tous les Etats dotés de l'arme nucléaire à accorder la plus haute priorité au désarmement nucléaire.

Ma délégation a toujours considéré le Traité sur la non-prolifération et le traité d'interdiction totale des essais nucléaires, malgré leurs lacunes, comme des instruments internationaux importants qui peuvent faire avancer la cause du désarmement nucléaire. Il va sans dire qu'avant qu'il ne puisse remplir son rôle, il faudra s'attacher à combler les lacunes inhérentes au Traité sur la non-prolifération, notamment pour ce qui est de ses dispositions

discriminatoires entre Etats nucléaires et non nucléaires. Les deux principaux Etats dotés d'armes nucléaires ont convenu d'opérer certaines réductions dans leurs stocks. Mais, ils doivent aller bien plus loin et préciser que l'objectif est l'élimination finale de ces stocks, ce qui signifie qu'ils doivent arrêter la prolifération verticale, inverser son cours et finalement y mettre un terme. La Conférence d'examen du Traité qui se tiendra en 1995 sera un succès si elle parvient à combler ces lacunes.

Le dernier événement le plus prometteur en faveur d'un traité d'interdiction totale des essais d'armes nucléaires a été le moratoire volontaire quant à un arrêt des essais convenu unilatéralement par tous les Etats dotés d'armes nucléaires. C'est pourquoi nous nous félicitons de la décision des Etats-Unis d'Amérique de proroger ce moratoire. Nous espérons vivement que cette prolongation incitera les autres Etats dotés d'armes nucléaires à maintenir également ce moratoire, et que cet arrêt pourra être mis à profit pour négocier un traité d'interdiction totale des essais d'armes nucléaires, sous les auspices de la Conférence du désarmement ou de la Conférence d'amendement du Traité partiel d'interdiction des essais d'armes nucléaires.

Les statistiques économiques mondiales pour la période 1992-1993 envoient des signaux mitigés. Dans l'ensemble, la croissance économique mondiale a été insignifiante, en dépit d'une forte croissance dans un certain nombre de pays en développement. Pour une bonne partie du continent africain, la production par habitant a continué de baisser, plaçant le continent dans une situation précaire. La croissance moyenne du produit intérieur brut en Afrique est tombée à 1,4 % en 1992, ce qui est dû en partie à la sécheresse, aux guerres civiles, à l'instabilité politique et aux effets à long terme de la détérioration des termes de l'échange, en raison du fonctionnement inéquitable de l'ordre mondial actuel.

Le nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90, adopté par l'Assemblée générale à sa dernière session, ne semble pas appelé à donner de meilleurs résultats que son prédécesseur, le Programme d'action des Nations Unies pour le redressement et le développement économiques de l'Afrique, 1986-1990. Lors de l'examen du Programme d'action effectué en 1990, il est apparu clairement que cette initiative n'a pas répondu aux attentes du continent. Cependant, la Tanzanie estime que tant les Nations Unies que la communauté internationale dans son ensemble sont toujours en mesure de jouer un rôle plus grand pour aider le continent à surmonter sa pauvreté.

La reprise des investissements est cruciale pour l'amélioration à long terme des performances économiques du continent africain. Cependant, contrairement aux espoirs

antérieurs, la réforme économique n'a pas entraîné d'augmentation significative des investissements. Dans l'ensemble de l'Afrique, ils demeurent bien en deçà de leur niveau plafond du milieu des années 70, par suite des contraintes des taux de change résultant de la détérioration des termes de l'échange et de la capacité limitée d'importer des biens d'équipement, et en raison aussi du fardeau de la charge de la dette et du service de la dette.

La Tanzanie se félicite de l'initiative prise par certains pays donateurs pour régler le problème de la crise de l'endettement en effaçant une partie de la dette publique bilatérale des pays les moins développés. Cependant, cela n'est qu'une partie de la solution au problème. En dehors des mesures d'allègement de la dette, l'Afrique a besoin d'une nouvelle injection de ressources financières, afin d'améliorer le taux d'investissement et d'accélérer la croissance économique des pays concernés.

C'est pour cette raison que la Tanzanie se félicite de l'initiative du Gouvernement japonais d'organiser, en collaboration avec l'ONU et la Coalition mondiale pour l'Afrique, la Conférence internationale de Tokyo sur le développement africain en octobre 1993, afin de mettre l'accent sur la question du développement économique de l'Afrique en tant qu'un des thèmes centraux de l'ordre du jour international pour le XXI^e siècle. Ma délégation espère que la Conférence de Tokyo fera des recommandations concrètes relatives aux mesures à prendre pour aider le continent africain à surmonter ses problèmes une fois pour toutes, et rappellera à la communauté internationale son engagement à l'égard de l'Afrique et la nécessité d'aider le continent à relever les défis du XXI^e siècle en position de force.

Plus d'une année maintenant s'est écoulée depuis Rio. A Rio, nous nous sommes fermement engagés à protéger notre planète en encourageant le développement durable grâce à un partenariat mondial. Bien que les bases d'un schéma de fond visant à assainir l'environnement mondial au XXI^e siècle aient été jetées à Rio, nous n'avons pas encore commencé à concrétiser ces engagements. La vérité, c'est que la terre est plus pauvre du point de vue écologique qu'elle ne l'était il y a un an.

La Commission de haut niveau sur le développement durable a été établie pour surveiller les progrès de la mise en oeuvre du programme Action 21 et des autres activités relatives à l'intégration des objectifs écologique et de développement dans tout le système des Nations Unies. Qu'il me soit permis de dire combien ma délégation espère que cette commission sera un organe exécutif pour traduire efficacement en réalités les engagements pris à Rio, et qu'il ne connaîtra pas de problèmes financiers comme cela est souvent le sort des autres institutions des Nations Unies.

La décision de préparer une convention internationale pour combattre la désertification et la sécheresse a été l'une des grandes réalisations de Rio. Le Comité de négociation intergouvernemental chargé de l'élaboration de cette convention a déjà tenu sa première et sa deuxième session de fond, et nous espérons fermement qu'à la même époque l'année prochaine, une convention pour combattre la désertification et la sécheresse aura définitivement été arrêtée. Alors que nous nous félicitons des progrès réalisés au cours des deux premières sessions de fond, la Tanzanie souhaite obtenir l'appui et la coopérations maximales de tous les pays afin d'assurer le succès de la convention mondiale, qui revêt une importance particulière pour l'Afrique. La convention devrait être considérée non seulement comme un mécanisme visant à attirer des ressources, mais également comme un partenariat mondial pour lutter contre un phénomène global qui menace le développement durable de près de 900 millions de personnes dans le monde entier.

Les espoirs que nous avons investis dans l'ONU sont illimités. En tant que la famille la plus grande du monde, elle doit prendre soin de tous ses membres, les riches et les pauvres, les bien portants et les malades. Le monde sera un lieu meilleur pour l'humanité si l'ONU agit rapidement, judicieusement et avec justice. Après tout, ce sont les peuples qui constituent les Etats qui ont besoin d'aide.

M. Basendwah (Yémen) (*interprétation de l'arabe*) : Monsieur le Président, c'est pour moi un grand plaisir de vous présenter en mon nom, et au nom de la délégation du Yémen, mes très sincères félicitations à l'occasion de votre élection à la présidence de l'Assemblée générale à sa quarante-huitième session. Je suis certain que vous méritez la confiance qui vous est accordée par les Etats Membres de cette grande organisation internationale. Vos hautes qualités personnelles, votre longue expérience, votre sagacité et votre tact vous permettront de conduire les débats de cette session de façon remarquable et avec une grande efficacité. De même que votre élection témoigne du rang élevé que vous occupez sur la scène internationale, elle est également la preuve du respect et de l'estime que les autres pays, dans le monde entier, portent à votre pays. Nous vous souhaitons plein succès dans les tâches importantes qui vous sont confiées et nous sommes certains que cette session réalisera ses importants objectifs de façon à renforcer le fonctionnement de l'Organisation des Nations Unies et de ses organes, et à accroître leur efficacité.

Je voudrais également saisir cette occasion pour exprimer nos remerciements et notre reconnaissance à votre prédécesseur, M. Ganev de la Bulgarie, pour le rôle important qu'il a joué en guidant les travaux et les débats de la quarante-septième session de l'Assemblée générale.

Je ne manquerai pas de remercier également le Secrétaire général, M. Boutros Boutros-Ghali, des efforts inlassables qu'il a déployés pour renforcer les travaux de notre grande Organisation en défendant et en réalisant les objectifs de sa Charte. Nous voudrions également le remercier de son rapport annuel (A/48/1) sur l'activité de l'Organisation, dans lequel il aborde les points les plus importants inscrits à l'ordre du jour de cette session.

Nous voudrions également saisir cette occasion pour souhaiter la bienvenue aux Etats qui sont récemment devenus Membres de l'Organisation des Nations Unies et leur souhaiter plein succès. Leur présence ici, parmi nous, témoigne du caractère universel et international de l'Organisation et contribue à la réalisation de nos objectifs communs, conformément aux buts et principes de la Charte.

C'est la quatrième session à laquelle le Yémen est représenté par une seule délégation, alors que par le passé il était représentée par deux délégations. Le 22 mai 1990, notre pays a recouvré son unité et formé un seul Etat après deux siècles de division et de déchirement au cours desquels une lutte pour le pouvoir a fait rage entre les occupants des différentes parties du pays. Cette lutte a atteint son point culminant le 30 novembre 1967 lorsque le Yémen a été divisé en deux Etats.

Bien que cette réunification relevât, il y a plus de quatre ans, du domaine de l'impossible, notre peuple et ses sages dirigeants sont parvenus à réaliser ce miracle, prenant ainsi le pas sur d'autres peuples dont les patries sont toujours divisées et fragmentées. Notre peuple a lutté et fait de nombreux sacrifices pendant des générations entières pour réaliser cet objectif. L'unité de notre patrie a été caractérisée par le pluralisme politique, le multipartisme et la démocratie.

En outre, le 27 avril dernier, la République du Yémen a couronné sa marche vers la démocratie en procédant pour la première fois à des élections parlementaires générales libres, impartiales et honnêtes. Des représentants d'instituts et d'organisations internationales de défense des idéals démocratiques y ont participé en suivant de près ces élections et en vérifiant le respect des procédures. Les Etats frères et amis et la presse occidentale et arabe ont exprimé leur admiration et se sont félicités de cette expérience démocratique au Yémen, à tel point que *The New York Times* a décrit les événements dans notre pays comme étant "une véritable révolution arabe". Par conséquent, nous estimons que nous sommes en droit d'être fiers en participant à la présente session de représenter un pays qui a accompli deux miracles en moins de trois ans et d'appartenir au Yémen uni et démocratique. Je pense qu'il

y a seulement quatre ans, nul ne croyait possibles de telles réalisations dans notre pays, et avec cette rapidité!

Le succès que nous avons remporté en optant pour la démocratie fondée sur le pluralisme politique et le système multipartite montre clairement qu'une fois plantées, les semences de la démocratie peuvent germer dans n'importe quel sol, et ne sont pas nécessairement l'apanage exclusif de sols particuliers. Il n'est pas étonnant toutefois que la démocratie ait réussi dans notre pays. Comme le savent les historiens, le Yémen était le premier berceau de la "Shoura", c'est-à-dire de la pratique parlementaire, déjà du temps du Royaume de Saba, il y a 2 800 ans. Le saint Coran et d'autres livres de révélation encore plus anciens en attestent.

Trois années se sont écoulées depuis la regrettable invasion par l'Iraq du Koweït frère et depuis la seconde crise du Golfe qu'elle a provoquée. Mon pays continue de souffrir des conséquences effroyables de cette crise. Un million de nos citoyens expatriés ont dû rentrer au Yémen et pourtant nous n'avons reçu aucune aide extérieure pour soulager le fardeau de ce retour. La République du Yémen a toujours été et reste contre le recours à la force armée pour régler les conflits. Nous rejetons l'idée de l'acquisition de territoire d'autrui par la force. C'est pourquoi notre position sur cette situation demeure et restera toujours inchangée. Nous estimons que le Koweït est un Etat souverain et indépendant qui ne fait partie d'aucun autre Etat. Comme la République du Yémen est un pays arabe qui, sur le plan géographique, fait partie de la péninsule arabe, nous avons été consternés par ce qui s'est passé entre deux pays arabes frères et voisins, l'Iraq et le Koweït, et par les fissures profondes qui sont apparues dans l'édifice de la solidarité arabe. C'est pourquoi la République du Yémen n'a cessé de prier instamment les dirigeants irakiens de faire tout ce que leur demandent de faire les résolutions internationales. A cet égard, la bonne disposition et la volonté de coopération dont a fait preuve dernièrement le Gouvernement irakien nous incitent à l'optimisme et devraient nous amener à réexaminer les sanctions actuellement en vigueur.

De même, il est absolument indispensable de garantir l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Etat du Koweït. Néanmoins, cela ne sera jamais possible de manière constante, durable et définitive, à moins que ces deux pays n'élaborent une formule pour un accord et que les pays arabes, en particulier, et la communauté internationale, en général, ne garantissent le strict respect d'un tel accord pour que ni l'un ni l'autre des deux pays ne le violent. Un tel accord devrait permettre de dissiper les craintes de l'Etat du Koweït que les événements du 2 août 1990 ne se reproduisent et de régler toutes les questions restantes de sorte à prévenir tout différend futur.

Il ne fait aucun doute que nos frères koweïtiens savent bien que la souveraineté, l'indépendance et la sécurité du Koweït ne sauraient être garanties indéfiniment par le seul biais d'une protection internationale, mais qu'elles doivent reposer fermement sur des relations solides et équitables entre leur pays et l'Iraq, dans le cadre d'un climat de sécurité et de réconciliation fraternelle dans la région.

Etant donné que l'Iraq s'est montré disposé effectivement à appliquer les résolutions du Conseil de sécurité, nous pensons que le blocus à l'encontre de ce pays n'est plus justifié, d'autant plus que les souffrances du peuple irakien ont atteint un niveau intolérable. Nous ne croyons pas que la communauté internationale accepte que des enfants innocents, des femmes et des vieillards meurent faute de nourriture et de médicaments. En même temps, mon pays réaffirme la nécessité de préserver l'unité et l'intégrité territoriale de l'Iraq, et nous demandons que cesse la destruction de l'infrastructure économique, scientifique et sociale de ce pays.

Après la création de la République du Yémen, mon pays a déclaré que l'un des buts du Yémen uni est de constituer un facteur de sécurité et de stabilité et de contribuer à promouvoir la coopération et l'intégration dans notre région. C'est ainsi que les relations entre le Yémen et l'Oman sont devenues un véritable exemple à suivre. Toutefois, ce début solide n'est qu'une clef, quoique importante, des portes qui, une fois grandes ouvertes, permettront d'avancer sur les voies de l'économie, du commerce et de la sécurité ainsi que vers l'intégration économique et la coopération dans le domaine de la sécurité avec les différents pays, en particulier du fait qu'entre le Yémen et l'Oman, les premiers pas ont été franchis vers le libre accès aux personnes et aux marchandises. Il ne fait pas de doute que les relations entre le Yémen et l'Oman revêtent une importance particulière pour la stabilité et la prospérité futures de la région. Elles représentent un début concret et important pour le processus de mise en ordre de la maison arabe dont elle a tant besoin, au niveau tant régional qu'arabe. De plus, ces relations ne menacent pas les intérêts d'autrui, car elles sont ouvertes, transparentes et clairement définies quant à leurs objectifs et aux moyens d'y parvenir.

De même, les relations du Yémen avec les autres pays frères reposent sur des parentés historiques et des liens religieux et sur le fait que nous appartenons tous à une seule et même nation. Voilà pourquoi le Yémen a toujours été solidaire de ses frères dans les pays voisins et dans le monde arabe en général et qu'il s'est toujours efforcé de porter ces relations au niveau lui permettant de jouer son rôle quant aux questions arabes et internationales.

Quant aux questions concernant la frontière entre le Yémen et l'Arabie saoudite, le Yémen négocie sérieusement depuis novembre 1992 avec ses frères du Royaume d'Arabie saoudite dans un climat de bonne volonté et en souhaitant réellement tourner la page. Après de premiers contacts l'année dernière à Genève, un comité conjoint d'experts a été créé pour négocier le problème frontalier qui arrive en tête des préoccupations bilatérales des deux pays. Ce comité a procédé à cinq séries de négociations, tantôt à Riyad et tantôt au Yémen, la plus récente ayant eu lieu il y a deux mois à T'az. Entre-temps, d'autres contacts au sommet ont eu lieu entre le Président Ali Abdullah Saleh et le Roi Fahd, Gardien des deux lieux saints de l'islam, par le biais d'un échange de lettres; j'ai moi-même remis la dernière en date à S. M. le Roi Fahd. Malgré la complexité du problème frontalier entre le Yémen et l'Arabie saoudite, nous demeurons optimistes quant à l'issue des négociations, puisque les deux peuples frères souhaitent sincèrement que ces pourparlers soient rapidement couronnés de succès. Etant donné que les deux parties font preuve de bonne volonté, il est plus facile et parfaitement possible de résoudre les problèmes. Tous sont bien conscients que les facteurs en faveur d'un rapprochement entre les deux pays l'emportent sur les facteurs de discorde. Je peux dire que mon dernier contact avec le Roi Fahd, Gardien des deux mosquées saintes, a été positif et que j'ai pu constater qu'il comprend bien la nécessité de fraternité, de solidarité et de coopération entre nos deux pays.

La situation déplorable en Somalie exige que, parallèlement à ce que font les forces internationales pour rétablir la paix et la sécurité dans ce pays frère et lui procurer une assistance humanitaire, des efforts accrus soient faits en vue de la réconciliation nationale entre les différentes factions, afin que la stabilité et la paix règnent à nouveau dans ce pays déchiré par les conflits. Nous prions instamment la communauté internationale de redoubler ses efforts au niveau humanitaire et nous invitons les factions somaliennes à se montrer à la hauteur de leurs responsabilités et de jeter les bases solides de la réconciliation nationale, de rejeter la division en factions et les fausses sensibilités, et de faire preuve de conscience nationale en mettant les intérêts du pays au-dessus des leurs propres, afin de commencer à reconstruire ce qui a été détruit par cette guerre civile sanglante et de reprendre le chemin du développement et du progrès.

Le Yémen a déjà eu l'honneur de participer à la Conférence tenue à Djibouti il y a deux ans en vue de réaliser la réconciliation nationale et malgré le fait que les groupes nationaux en Somalie ne se sont pas engagés à appliquer les résolutions de la Conférence, nous ne ménagerons aucun effort pour oeuvrer à la réconciliation nationale intégrale que nous souhaitons en Somalie. Il convient ici de saluer le rôle joué par notre Secrétaire

général, M. Boutros Boutros-Ghali, et l'intérêt qu'il manifeste à la tragédie de la Somalie. Prions pour que Dieu tout-puissant guide les dirigeants des différentes factions en Somalie vers un accord et la réconciliation afin que la paix règne à nouveau dans toutes les régions de ce pays frère et qu'il puisse oeuvrer à sa reconstruction et à son développement et reprendre ainsi sa place en tant que membre actif de la communauté internationale.

Tous les observateurs qui connaissent l'histoire du conflit arabo-israélien dans la région du Moyen-Orient savent certainement que l'identité et la destinée de la Palestine sont depuis les tout débuts les détonateurs de cette explosion terrible qui remonte aussi loin qu'à la période où la Palestine se trouvait sous mandat britannique. Depuis lors, la cause palestinienne continue d'être le point central du conflit, qui dure depuis des décennies et qui a abouti à trois guerres sanglantes, qui ont fait des dizaines de milliers de victimes, obligé des millions de personnes à s'expatrier, séparé des milliers de familles, détruit un potentiel énorme et causé des pertes inestimables. Il n'est donc pas étonnant qu'un règlement juste de la question de Palestine soit la clef permettant de régler le conflit et de rétablir la paix.

Notre pays a rapidement donné son appui à l'accord conclu le 13 septembre à Washington entre l'Organisation de libération de la Palestine et Israël, parce que nous voulons agir conformément à la résolution adoptée par la Conférence au sommet arabe, tenue à Rabat, par laquelle elle reconnaît l'Organisation de libération de la Palestine en tant que seul représentant légitime du peuple palestinien, et que nous respectons le droit de chaque peuple de choisir son propre destin et d'exercer sa propre volonté en toute liberté. Ceci dit, nous considérons cet accord comme une première mesure importante vers une paix juste, durable et globale dans la région, comme l'a déclaré le Conseil des ministres des pays arabes au Caire le mois dernier. Néanmoins, cette mesure ne pourra pas à elle seule réaliser la paix si elle n'est pas suivie par des mesures plus importantes qui devront être prises dans le cadre des diverses autres négociations arabo-israéliennes. Cela dépendra du sérieux dont fera preuve Israël en ce qui concerne son retrait de tous les territoires palestiniens et arabes qu'il occupe depuis le 5 juin 1967.

Si nous nous disons qu'Israël a enfin compris qu'il est irréaliste de continuer à recourir à la force nue, du fait de sa supériorité militaire, pour garantir son existence et imposer au peuple arabe en Palestine et aux Etats arabes voisins son hégémonie et une paix qui équivaldrait à une capitulation - je dis bien que si nous faisons ce genre de raisonnement, nous vivons dans l'illusion et croyons à l'impossible. Ce genre de raisonnement restera une aberration jusqu'à ce qu'Israël fasse la preuve de ses bonnes intentions et passe effectivement aux actes en adoptant des positions solides et

nettes dans le cadre des négociations actuelles et futures avec les Syriens, les Jordaniens et les Libanais et en se retirant de tous les territoires qu'il occupe maintenant. Il doit également accepter la création de l'Etat indépendant de Palestine, qui comprendrait Gaza et la Rive occidentale, avec Jérusalem comme capitale.

La République du Yémen apprécie certes le rôle important que continuent à jouer les deux parrains des négociations arabo-israéliennes, les Etats-Unis surtout, mais il espère que ce rôle sera joué de telle sorte qu'Israël sera amené à abandonner la politique de force et d'arrogance qu'il poursuit du fait de sa supériorité militaire, de l'appui et la protection que lui a toujours accordés la communauté internationale ainsi que du traitement de faveur dont il jouit de la part des puissances occidentales. Le moment est venu pour les Etats dans le monde en général, et les Etats-Unis en particulier, d'assumer la responsabilité d'endiguer ou de réprimer l'arrogance israélienne, à la suite notamment des crimes, des assassinats, des actes d'intimidation et de terrorisme, des bombardements, des destructions et des atrocités qu'il a perpétrés des décennies durant en Palestine et dans d'autres pays arabes. Ce sont là des actes qui pendant longtemps couvriront l'humanité d'opprobre et tortureront la conscience humaine.

Nous espérons que l'accord Gaza-Jéricho conclu entre l'OLP et Israël et l'ordre du jour établi entre la Jordanie et Israël seront assortis dans un avenir proche d'accords israélo-syriens et israélo-libanais, qui aboutiront au retour du Golan à la Syrie et au retrait d'Israël du Sud-Liban. Nous espérons également que ces accords seront suivis par d'autres qui assureront le retrait total d'Israël de tous les territoires palestiniens, y compris Al Qods, et de tous les autres territoires arabes qui sont encore sous occupation. Nous espérons, en outre, que les autorités israéliennes se désisteront finalement des mesures arbitraires et des actes criminels contre tous nos frères de Palestine, du Liban et dans les autres territoires arabes occupés. La bataille pour la paix est certes commencée, mais elle ne sera gagnée que si Israël fait preuve de courage, abandonne son attitude arrogante et ses fantasmes et comprend que'il s'agit de la bataille la plus difficile qu'il ait eu à livrer.

Il n'y a pas place dans cette nouvelle période de l'après-guerre froide et de l'émergence d'un nouvel ordre international pour les guerres et conflits. Elle exige plutôt qu'une paix durable et globale règne dans la région du Moyen-Orient, sur des bases équitables solides, afin que les peuples de la région puissent s'atteler à la tâche du développement et améliorer leur niveau de vie. Pour ce faire, tous les Etats et peuples du monde doivent adopter une position ferme et solidaire face à toute tentative de créer des difficultés et des obstacles sur la voie de la paix, d'imposer la paix par la force ou la paix-capitulation. Notre monde ne

pourra jouir de la paix tant que la paix ne régnera pas sur l'ensemble du globe.

A l'instar de nombreux autres pays, le Yémen a suivi avec une inquiétude profonde les attaques qu'Israël a menées au Sud-Liban et dans la vallée de Békaa au cours du mois de juillet dernier au vu et au su de la communauté internationale. Le Yémen, tout en soulignant l'importance de respecter l'indépendance, l'intégrité territoriale et la souveraineté du Liban et de sauvegarder son droit à vivre à l'intérieur de frontières internationales reconnues, condamne l'occupation continue par Israël du Sud-Liban et ses attaques répétées contre le Liban et son peuple. Il demande le retrait inconditionnel et immédiat d'Israël du Sud-Liban conformément à la résolution 425 (1978) du Conseil de sécurité. La communauté internationale doit adopter une position ferme en vue d'obliger Israël à s'abstenir de ces actes d'agression et à verser au Liban des dommages-intérêts pour les pertes énormes que ce pays et son peuple ont subies.

Il est inadmissible, illégal et immoral qu'à la veille du XXIe siècle, des peuples continuent de souffrir de l'injustice et soient menacés d'annihilation pour des raisons ethniques ou religieuses. L'exemple le plus odieux en est la situation en Bosnie-Herzégovine. L'Organisation des Nations Unies, depuis sa création, n'a jamais eu à faire face à un défi aussi grave que celui qui lui est maintenant posé dans ce pays européen musulman pacifique. Il est très difficile, en effet, de comprendre la position de la communauté internationale en ce qui concerne cette situation. En pratique, tous les slogans se sont avérés n'être que des paroles creuses. L'évolution de la situation en Bosnie-Herzégovine impose nettement un lourd fardeau de culpabilité à la communauté internationale, et notamment aux grandes puissances, en ce qui concerne le massacre collectif de musulmans aux mains des fascistes serbes et croates. Tant que nous, membres de la communauté internationale, refuserons de reconnaître cette situation et de sauvegarder le droit à la vie de la population désarmée de Bosnie-Herzégovine, comment pouvons-nous affirmer être les champions des droits de l'homme sur cette planète? Le moins que nous puissions dire est que la position du monde vis-à-vis des événements qui se produisent en Bosnie-Herzégovine sera un stigmate, une marque de Caïn au front de l'époque et de la race humaine pour toute l'éternité.

En effet, ce défi flagrant exige que la communauté internationale prenne des mesures concrètes répressives et dissuasives afin de mettre fin à cette tragédie et intensifier son aide morale et humanitaire, ce qui ne manquera pas de renforcer la détermination du peuple de Bosnie-Herzégovine. Le Yémen se fait l'écho des autres pays du monde pour exiger la fin de l'agression appuyée par Belgrade, et l'arrêt

du génocide et des atrocités perpétrés par les agresseurs serbes en Bosnie-Herzégovine.

Nous appuyons par ailleurs la requête du Mouvement des pays non alignés, membres du Conseil de sécurité, pour que le lieu des négociations de paix concernant l'ancienne Yougoslavie soit déplacé de Genève au Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies à New York. Ces négociations étant entrées dans une phase décisive, les déplacer à New York renforcerait la confiance des parties, celle de la Bosnie-Herzégovine notamment, qui est la partie à laquelle on demande de faire les plus gros sacrifices.

La Conférence mondiale sur les droits de l'homme, qui a eu lieu à Vienne en juin 1993, a passé en revue les principes fondamentaux dont procèdent les droits de l'homme, et insisté sur la nécessité de les appliquer et de fournir une assistance humanitaire aux victimes des guerres et des catastrophes naturelles. Malheureusement, la plupart des tragédies vécues par les peuples sont la conséquence de crises et de conflits politiques qui ont dégénéré en affrontements armés. Le recours à la violence et à la force et l'imposition du blocus économique pour régler les problèmes politiques affectent en dernier ressort les civils innocents, et notamment les plus vulnérables d'entre eux : les vieillards, les femmes et les enfants, qui sont toujours les victimes de ces conflits et guerres et souffrent le plus des blocus imposés sans raison et sans pitié.

La situation en Afrique du Sud reste une source de préoccupation pour la plupart des Etats Membres de l'Organisation. Les dernières nouvelles transmises par les agences de presse n'incitent guère à l'optimisme. L'avant-dernier mois a été marqué par des actes de violence, des massacres et des meurtres. Voilà pourquoi ces derniers événements devraient nous pousser et pousser l'Organisation des Nations Unies à suivre attentivement et de très près l'évolution de la situation et à appuyer la population sud-africaine afin que les objectifs fixés dans la Déclaration sur l'apartheid et ses conséquences destructrices en Afrique australe, adoptée le 14 décembre 1989 par les Nations Unies, puissent être atteints.

La décision de déployer une force de maintien de la paix en Afrique du Sud, que l'Inkatha a accueillie favorablement, représente un excellent moyen de sortir du cycle de violence, d'attentats et de massacres aveugles dans le pays, et prépare le terrain pour l'instauration d'un régime démocratique et non racial. A ce propos, nous tenons à souligner qu'il est important que toutes les parties comprennent combien la paix est nécessaire, surtout à la perspective d'élections démocratiques et non raciales prévues pour l'année prochaine. Nous espérons que les élections seront un succès et qu'elles marqueront un tournant positif.

Il y a quelques jours, nous avons eu l'honneur d'entendre M. Nelson Mandela s'adresser au Comité spécial contre l'apartheid; nous avons senti qu'il avait confiance en l'avenir. Nous espérons que le dialogue instauré en Afrique du Sud rendra possible la mise en place d'un régime démocratique et non racial.

Dans son rapport annuel sur l'activité de l'Organisation, le Secrétaire général affirme que le progrès politique et le développement économique sont inséparables et tout aussi importants. Le Yémen estime que pour favoriser la croissance économique dans les pays en développement et permettre à ceux-ci de poursuivre leurs programmes d'ajustement politique et économique, les pays donateurs et les pays industrialisés doivent consentir une aide économique et matérielle accrue, et les Nations Unies doivent continuer à jouer leur rôle en encourageant la coopération entre pays en développement et pays industrialisés pour parvenir à une plus grande intégration économique sur des bases équitables. Il convient aussi d'alléger le fardeau de la dette des pays en développement, de multiplier les courants financiers dans la direction des pays pauvres et de leur fournir l'aide technique dont ils ont besoin pour les mettre à même d'exécuter leurs programmes d'ajustement et parvenir au développement économique et social.

Comme l'a souligné le Comité ministériel permanent pour la coopération économique du Mouvement des pays non alignés, à sa réunion de mai dernier à Bali, en Indonésie, la situation économique s'est encore détériorée dans les pays en développement. La croissance économique mondiale est marquée par un profond déséquilibre, le fossé qui sépare pays développés et pays en développement s'est encore creusé, ces derniers étant la proie d'une pauvreté croissante. La récession économique a entraîné le renforcement du protectionnisme et la diminution de l'aide au développement. En outre, l'augmentation de la dette extérieure et du fardeau du service de la dette s'est soldée par une hémorragie de capitaux pour les pays en développement. Cette situation compromet, non seulement les perspectives de développement économique et social de ces pays, mais leur existence même. Il faut signaler à cet égard que les pays industrialisés ont failli à leurs engagements aux termes des accords, stratégies et résolutions internationales relatifs à l'afflux d'aide au développement pour les pays en développement, et notamment ceux de la Stratégie internationale pour les années 80, demandant que les pays industrialisés consacrent 0,7 % de leur produit national brut à l'aide publique des pays en développement. Au lieu d'appliquer ces résolutions, les pays industrialisés ont fait échec à chaque tentative de formuler et d'adopter une nouvelle stratégie pour les années 90. Ils n'ont pas davantage appliqué le programme pour les années 90 dont ils sont convenus à la Conférence de Paris. Cela a été un

sérieux revers pour le développement économique et social des pays en développement les moins avancés.

Même si nous reconnaissons que la responsabilité première de leur développement incombe aux pays en développement eux-mêmes, nous affirmons aussi que l'effort national à lui seul ne suffit pas, il doit y avoir un certain degré d'aide et d'assistance internationales. L'effort national doit être épaulé par un effort international adéquat.

Nous estimons que le système économique international se doit d'être juste et équitable envers les pays en développement. Cela requiert courage, sagesse et volonté politique.

Les tâches qui attendent les Nations Unies sont nombreuses et c'est la raison pour laquelle la présente session de l'Assemblée générale revêt une importance particulière. La communauté internationale doit saisir cette occasion pour développer la notion de coopération entre les peuples et les Etats, dans le cadre des Nations Unies, afin de renforcer la paix, la sécurité et la stabilité économique ainsi que le développement social aux quatre coins du monde. Cela devrait aussi aider à renforcer l'Organisation car celle-ci représente le cadre idéal pour édifier un monde de paix, de sécurité et de stabilité reposant sur la légalité internationale.

A cet égard, les Nations Unies se doivent d'appliquer les principes de la Charte de manière non sélective et sans application du double critère, car cette Charte représente le cadre idéal pour coordonner l'effort international. Si la communauté internationale veut, dans le cadre des Nations Unies, édifier un monde meilleur qui garantisse la paix, la sécurité et le développement, nous autres, concert des nations, devons avoir suffisamment de perspicacité et de courage pour traiter les problèmes qui surgissent en ayant à l'esprit le caractère universel des Nations Unies.

M. Robertson (Jamaïque) (*interprétation de l'anglais*) : Monsieur le Président, c'est un grand plaisir pour moi de vous voir, vous qui êtes un fils des Caraïbes, présider l'Assemblée générale pendant sa quarante-huitième session avec le talent, les compétences et la riche expérience que nous vous connaissons tous. Ma délégation est certaine que, sous votre direction, la présente session de l'Assemblée générale sera en mesure d'examiner tous les points de son ordre du jour.

Je tiens également à exprimer à votre prédécesseur, S. E. M. Stoyan Ganev de Bulgarie, nos remerciements pour la façon remarquable dont il a dirigé les travaux de la quarante-septième session.

Je voudrais aussi profiter de cette occasion pour souhaiter officiellement la bienvenue au sein de l'Organisation des Nations Unies aux six pays - la République tchèque, l'Erythrée, Monaco, la Slovaquie, l'ex-République yougoslave de Macédoine et Andorre - qui sont devenus Membres de l'Organisation cette année.

La communauté mondiale se trouve aujourd'hui à un croisement historique, où elle doit choisir entre deux voies : l'une offre la perspective de progrès économiques dans la paix grâce à la mondialisation et au progrès technologique, tandis que l'autre peut mener à un retour aux conflits attisés par la pauvreté, la tyrannie politique et les luttes ethniques. Cette situation est née de la fin de la guerre froide et de la détente idéologique qui a suivi, alors que la menace d'un conflit nucléaire entre les superpuissances s'est estompée. Ce n'est pas, cependant, là, une raison d'être satisfait, car la mondialisation économique non supervisée jointe à l'escalade de la fragmentation politique pourrait donner lieu à un sérieux conflit entre les blocs économiques et les groupes sociaux dans le monde entier. Le dilemme qui se présente à nous est de savoir comment il est possible de tirer profit collectivement des avantages qu'offre la mondialisation économique tout en évitant la fragmentation politique causée par la réapparition de l'intolérance religieuse et ethnique et du nationalisme chauvin.

Si elle n'est pas assortie d'un cadre économique mondial d'ensemble, la mondialisation peut accroître encore davantage les disparités entre les pays développés et les pays en développement, laissant une partie toujours plus grande de la population mondiale enlisée dans la pauvreté alors que des activités économiques et des secteurs de production entiers sont tenus à l'écart de la dynamique de croissance économique de l'économie mondiale. L'ONU est la seule instance pouvant créer un consensus institutionnel global, un régime réglementaire multilatéral, et souscrire au nom de tous aux objectifs et aux arrangements qui diminueront la tendance vers les inégalités économiques. Un consensus partagé de développement économique pourrait devenir le fondement d'une participation plus équitable pour les pays moins développés.

Pour que l'humanité réussisse à saisir l'occasion qui se présente d'instaurer la paix et le progrès économique, il est essentiel que l'ONU serve de mécanisme pour établir un nouveau dialogue mondial basé sur un partenariat véritable entre des Etats dont la philosophie, les politiques et les pratiques diffèrent grandement. Aux prises avec de sérieuses contraintes financières et de ressources humaines, l'ONU a, au cours de l'année qui vient de s'écouler, courageusement essayé de faire face à ces problèmes, avec des résultats mitigés, naturellement.

Nous désirons donc rendre hommage au Secrétaire général et à son dévoué personnel composé de professionnels qui ont joué un rôle crucial dans la recherche de règlements aux conflits âpres qui sévissent dans toutes les régions - conflits qui sont à l'origine de grandes souffrances humaines et qui ont dévasté les terres.

Au Cambodge, les élections ont été tenues et un nouveau Gouvernement a été mis en place. Cette réalisation au Cambodge marquera, espérons-nous, le début d'une ère nouvelle de paix et de stabilité en Asie du Sud-Est.

En ce qui concerne le continent africain, nous nous félicitons de la signature de l'Accord de paix de Cotonou, le 25 juillet, et nous prions instamment toutes les parties au conflit au Libéria de continuer de respecter cet accord et de collaborer avec l'ONU et la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) pour instaurer une paix durable dans ce pays. Malheureusement, la situation en Somalie reste tragique et dangereuse. Nous espérons que, grâce aux efforts de l'Opération des Nations Unies en Somalie (ONUSOM) et d'autres instances, la paix reviendra bientôt dans ce pays brisé et dévasté par la guerre civile. La Jamaïque regrette les pertes de vie survenues parmi les membres des forces de l'ONUSOM.

La situation en Afrique du Sud évolue de façon positive. Nous nous félicitons de la décision de tenir le 27 avril 1994 des élections ouvertes à tous les partis, qui marqueront la transition de l'Afrique du Sud vers une société démocratique et non raciale, et nous attendons avec impatience l'établissement du Conseil exécutif de transition. Nous nous félicitons également de l'appel lancé par M. Mandela de lever les sanctions. La Jamaïque a participé aux travaux qui ont permis d'arriver à un consensus sur la résolution de l'ONU visant à lever les sanctions, et elle a l'intention de lever lesdites sanctions dès que la résolution aura été adoptée.

La situation dans les Etats de l'ex-Yougoslavie représente, elle aussi, une succession déchirante de luttes tragiques, de souffrances et d'abus. Nous continuons d'espérer qu'on parviendra à trouver un règlement juste, sur la base de la résolution 859 (1993) du Conseil de sécurité, qui réaffirme les principes fondamentaux sur lesquels un tel règlement devrait être fondé.

La Jamaïque se félicite elle aussi de la signature de l'accord de paix entre Israël et l'Organisation de libération de la Palestine, le 13 septembre dernier, en reconnaissant pleinement, toutefois, que les progrès réalisés, aussi significatifs soient-ils, ne représentent qu'un premier pas. En effet, les négociateurs devront s'attaquer à des questions complexes au cours des prochains mois et des prochaines années.

Plus près de nous, dans les Caraïbes, le Gouvernement de la Jamaïque et ses partenaires de la Communauté des Caraïbes (CARICOM) considèrent le règlement de la crise haïtienne comme une question prioritaire. La CARICOM a participé activement à l'effort fait à l'ONU pour amener le Conseil de sécurité à examiner la question d'Haïti, et je tiens à exprimer la satisfaction de mon gouvernement aux Etats membres du Groupe des Etats d'Amérique latine et des Caraïbes pour l'appui qu'ils ont apporté tout au long de ce processus.

De même, nous rendons hommage à l'Envoyé spécial des Secréaires généraux de l'Organisation des Nations Unies et de l'Organisation des Etats américains, M. Dante Caputo, pour son engagement indéfectible envers cette question. Toutefois, face à la sombre évidence que de dangereux éléments opèrent en Haïti et sont clairement résolus à dénier au peuple haïtien son droit à la sécurité, à la démocratie et au développement, la communauté internationale doit rester vigilante. Il est prévu que le Président Jean-Bertrand Aristide rentrera en Haïti le 30 octobre prochain. Son retour marquera le commencement d'une longue et difficile période de reconstruction. Il aura besoin du plein appui et de l'engagement de notre organisation, ainsi que de l'ensemble de la communauté internationale. Une aide économique et technique s'impose d'urgence. D'ailleurs, le Gouvernement jamaïcain a déjà proposé, dans la limite de ses moyens, de fournir une assistance technique à Haïti.

Cette nouvelle ère de l'après-guerre froide offre à l'humanité des possibilités de régler de manière plus rationnelle et équitable les problèmes qui se posent au niveau mondial, notamment la lutte contre la pauvreté et les conflits ethniques, les violations des droits de l'homme et la dégradation de l'environnement. Il ne faut pas qu'aux affrontements de la période de la guerre froide - tant aux niveaux politique que militaire et idéologique - se substituent des conflits économiques. Nous devons saisir cette occasion pour agir de façon constructive et oeuvrer à l'instauration d'une ère de coopération qui demeure à l'abri des tensions idéologiques et politiques.

A l'issue de la séance du Conseil de sécurité au sommet tenu le 31 janvier 1992, une déclaration a été faite dans laquelle il est dit que les membres du Conseil estiment

"que la paix et la prospérité vont de pair et qu'il ne saurait y avoir de paix et de stabilité durables sans une véritable coopération internationale en vue d'éliminer la pauvreté et d'assurer une vie meilleure à tous les hommes dans une plus grande liberté." (S/23500, p. 5)

Pour de nombreux pays en développement, dont le mien, les réformes axées sur le marché ont constitué la

principale priorité. Nous avons apporté des changements fondamentaux à notre politique économique, parmi lesquels l'adoption de mesures de rigueur sur les plans monétaire et fiscal, la libéralisation du commerce, le passage des entreprises publiques au secteur privé, la libéralisation des marchés de changes étrangers et une libéralisation générale de l'économie. En un mot, nous avons procédé à un profond ajustement structurel, qui a créé un secteur privé, une économie de marché.

Pour les pays qui procèdent à un ajustement économique structurel, les incidences sur le plan social sont très lourdes. Une gestion monétaire et fiscale serrée réduit la capacité de fournir des services sociaux de base, tels que la santé, l'éducation et le logement. Pourtant, si les besoins de l'homme ne sont pas correctement satisfaits, si les ressources humaines ne sont pas exploitées, nous détruisons la base même du développement durable : notre peuple. La migration - aux niveaux national et international - est l'une des manifestations les plus claires des maux sociaux. Si l'individu ne trouve pas la sécurité économique sur sa terre natale, il va là où il peut la trouver, passant des zones rurales aux zones urbaines, d'un pays ou d'un continent à l'autre. C'est ainsi que l'on compte aujourd'hui 35 millions de personnes déplacées, que l'on trouve dans toutes les régions du monde.

Les processus d'ajustement structurel sont rendus extrêmement difficiles en l'absence d'un appui international durable, qu'il soit direct, grâce à l'injection soutenue de ressources extérieures au moyen de l'aide au développement et de l'allègement de la dette, ou indirect, par une réduction du protectionnisme dans les pays industrialisés. J'aimerais donner un exemple qui a trait à la dette. Bien que mon gouvernement soit parvenu à réduire l'ensemble de sa dette extérieure, le service de la dette reste la contrainte la plus déstabilisante pour le développement économique du pays. Le fait que les institutions financières internationales, auxquelles la Jamaïque doit l'essentiel de sa dette, refusent d'envisager un rééchelonnement des prêts, continue de gravement préoccuper mon gouvernement. Cette politique a pour conséquence que même les ressources produites par les pays en développement ne sont pas utilisables pour la réalisation des objectifs nationaux, puisqu'elles servent au remboursement de la dette.

J'aimerais évoquer la libéralisation du commerce et les arrangements commerciaux, notamment en ce qui concerne les pays qui procèdent à un ajustement structurel. Dans ma propre région, la Communauté des Caraïbes (CARICOM) a mis en place des mécanismes destinés à encourager le commerce régional. En même temps, cependant, la Communauté est confrontée à la tâche herculéenne qui consiste à éviter ou à minimiser les incidences négatives à

court et à moyen terme que pourra entraîner pour ses membres l'Accord nord-américain de libre-échange lorsque celui-ci entrera en vigueur. Nous avons dû déployer d'immenses efforts pour veiller à ce que les avantages découlant des accords actuels soient préservés.

Parallèlement, les conditions dans lesquelles les instituts financiers internationaux consentent des prêts doivent être conçues de façon à mieux s'adapter à l'économie des pays en développement. Plus concrètement, l'ajustement doit se faire sur une période relativement longue, minimiser la détresse sociale et être axé sur la croissance.

C'est pourquoi ma délégation attache une grande importance à l'élaboration d'un programme pour le développement. Ce processus doit s'effectuer avec la même urgence et la même vision avec lesquelles l'indéniablement constructif "Agenda pour la paix" a été élaboré. Un tel programme doit être prospectif et traiter pleinement de toute la gamme des questions liées au développement, compte tenu des conditions et des besoins spécifiques des pays et groupes de pays en développement. Il doit d'abord établir, en tant que prémisses fondamentales, la nécessité d'un environnement économique international favorable et d'un système commercial non discriminatoire, ce dernier dépendant de l'issue rapide, équilibrée et complète des négociations commerciales d'Uruguay. Si toutes ces conditions ne sont pas réunies, les efforts des pays en développement pour mettre sur pied des économies autonomes - efforts qui s'accompagnent souvent de stratégies d'ajustement douloureuses et de difficiles programmes de libéralisation économique - seront vains.

La nécessité de relancer un dialogue Nord-Sud constructif est donc devenue urgente et très certainement l'un des défis les plus pressants auxquels nous ayons à faire face dans l'élaboration de notre agenda pour le développement. C'est la raison pour laquelle nous sommes très heureux de l'initiative prise par le Président du Mouvement des pays non alignés de rencontrer le Président du Groupe des Sept à Tokyo. Nous estimons que c'est un début encourageant.

L'agenda pour le développement ne peut être complet s'il ne tient pas compte du problème de l'endettement extérieur et de la formulation de solutions précises pour sa solution. Un examen du rôle et des fonctions des institutions de Bretton Woods est donc indispensable. Parallèlement, la réalité et le caractère inévitable de l'intégration économique régionale doivent également être pris en considération dans l'agenda pour le développement, de même que la protection de l'environnement, eu égard aux résultats obtenus à cet événement historique qu'a été la Conférence des Nations Unies sur l'environnement l'année dernière à Rio de Janeiro.

L'objectif du désarmement durable fournit un cadre global pour que l'ONU et ses Etats Membres puissent définir un monde dans lequel la sollicitude et le respect des êtres humains n'ont d'égal que la sollicitude et le respect pour la planète que nous habitons. Au Sommet de la Terre, à Rio, nous avons entrepris la mise en oeuvre de mesures de sauvegarde de notre habitat naturel. Certaines des décisions de Rio ont déjà commencé à entrer en vigueur. Je pense à la création de la Commission du développement durable et aux préparatifs pour la convocation de la première Conférence mondiale sur le développement durable des petits Etats insulaires. Ma délégation souhaite souligner l'importance de cette conférence, qui doit se tenir à la Barbade l'année prochaine. Nous saisissons cette occasion pour demander aux membres de cette assemblée de donner leur plein appui à l'adoption par la Conférence d'un plan d'action pour le développement durable des petits Etats insulaires. Cela sera la première occasion de vérifier si nous sommes prêts et disposés à mettre en oeuvre les décisions prises au Sommet de la Terre.

De même, la Jamaïque appuie pleinement la Conférence mondiale sur la population et le développement qui doit se tenir au Caire en 1994, le Sommet mondial pour le développement social qui doit se tenir à Copenhague en 1995, et la quatrième Conférence mondiale sur les femmes qui doit aussi se tenir en 1995 à Beijing.

C'est pour moi un grand plaisir que d'évoquer ici la Convention de 1982 sur le droit de la mer qui a été signée à Montego Bay, à la Jamaïque, il y a 11 ans, et qui, jusqu'ici, a été ratifiée par 58 pays. Je m'attends à ce que la soixantième ratification soit déposée devant le Secrétaire général avant la fin de la quarante-huitième session de l'Assemblée générale, ce qui ouvrirait à voie à l'entrée en vigueur de la Convention. Il ne fait pas de doute que l'appui à la Convention continue d'être considérable. Notre objectif ultime doit être de parvenir à la participation universelle à une convention qui a été élaborée pour l'ensemble de l'humanité. Il convient donc de plus en plus que tous les Etats qui ne l'ont pas fait ratifient la Convention ou y adhèrent le plus tôt possible. A mesure que s'accélère le rythme de la ratification, cela pourrait servir de catalyseur pour approfondir le processus d'universalisation de la Convention en s'occupant de façon créatrice de la manière dont les dispositions de la Convention doivent être appliquées sur une base suivie dans un cadre contemporain.

Nous devons aussi rendre hommage au Secrétaire général et à son prédécesseur pour l'initiative qu'ils ont prise de promouvoir un dialogue destiné à examiner diverses questions qui préoccupent certains Etats, ce de façon à obtenir une participation universelle à la Convention. L'intégrité de l'ensemble de la Convention doit être préservée, et notre recherche d'universalité doit tenir compte

de l'appui massif de la communauté internationale dans son ensemble à la Convention et de la nécessité de préserver ses aspects fondamentaux. Dans nos vaillants efforts pour parvenir à l'universalité, concentrons-nous sur les modalités d'application de la Convention dans les domaines qui préoccupent certains Etats.

Pour que les Nations Unies jouent un rôle actif et dynamique dans la promotion d'un nouveau partenariat mondial, elles doivent évaluer leurs capacités et leurs possibilités. Pour cette raison, ma délégation convient que le processus de réforme en cours devrait avoir pour but d'amplifier l'efficacité de l'Organisation. De plus, ma délégation a l'intention de participer pleinement aux travaux du groupe de travail spécial à composition non limitée qui continuera d'examiner le processus de revitalisation de l'Assemblée générale. D'autres discussions relatives à la restructuration du système des Nations Unies se doivent d'être transparentes et de respecter les principes de la démocratie et les règles du droit international, ainsi que les principes consacrés par la Charte.

Mon gouvernement souhaite aborder la question du Conseil de sécurité dans le contexte du nombre accru de Membres de l'Organisation des Nations Unies, qui est passé à 184 cette année. Eu égard à la vague de changement qui a déferlé ces cinq dernières années, les responsabilités du Conseil de sécurité se sont accrues avec la création de 17 opérations de maintien de la paix et un engagement accru dans le cadre du règlement des conflits par les bons offices du Secrétaire général et l'envoi de missions d'enquête. Le temps est donc venu de revoir la composition du Conseil de sécurité pour s'assurer qu'il est vraiment représentatif du nombre accru de Membres de l'ONU et qu'il reflète le principe démocratique sur lequel l'Organisation est fondée, à savoir l'égalité souveraine de tous les Etats.

Le processus de réforme dans lequel nous sommes maintenant engagés au sein de l'ONU doit clairement inclure le Conseil de sécurité, organe chargé d'assumer la responsabilité du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Un Conseil de sécurité qui soit véritablement représentatif et qui fonctionne efficacement doit être une priorité pour nous tous. Parce que la paix et la sécurité, au sens militaire et politique, sont étroitement liées à notre sécurité économique et sociale, les Caraïbes ne peuvent pas et ne souhaitent pas rester à l'écart de ce débat. Nous devons veiller à ce qu'une ONU renforcée soit en position de jouer un rôle dominant dans l'élaboration de processus de paix et de développement et dans leur mise en oeuvre fondée sur une interdépendance, un partenariat mondial et une responsabilité partagée véritables.

Nous sommes réunis ici parce que nous avons tous des préoccupations nationales pressantes et que nous croyons que

la foi persiste dans le multilatéralisme, qui véhicule la possibilité d'un développement plus vigoureux, plus large à long terme, qui ne sera possible que si tous les acteurs acceptent de réaffirmer leur engagement et jouent pleinement leur rôle au sein du cadre mondial de la coopération.

Il est certain que cela sera difficile, mais des objectifs, un engagement et des responsabilités partagés aideront à créer un monde meilleur pour toute l'humanité. Alors que nous réfléchissons aux défis que pose le cadre économique et politique mondial actuel, nous devons nous engager à entamer un nouveau dialogue au sein du système des Nations Unies afin d'édifier un partenariat mondial pour la paix, la démocratie et le progrès économique.

M. Al-Sahaf (Iraq) (*interprétation de l'arabe*) :

Permettez-moi d'abord, Monsieur le Président, de vous présenter mes sincères félicitations pour votre élection à la présidence de l'Assemblée générale pour la quarante-huitième session. Je suis certain que votre solide expérience diplomatique contribuera effectivement au succès des travaux de la présente session.

Plus que jamais auparavant, notre organisation a aujourd'hui besoin de la coopération entre ses Etats Membres si elle veut se protéger des tentatives faites pour l'écarter de l'esprit et des principes de sa Charte et pour en faire un instrument au service des intérêts égoïstes de certaines puissances dominantes, et les Etats-Unis d'Amérique en premier.

Le monde a accordé beaucoup d'importance à la fin de la bipolarité qui a prévalu jusqu'à tout récemment dans la situation internationale et qui restreignait la capacité de l'ONU à traiter et à résoudre les problèmes internationaux. La nouvelle ère, toutefois, n'a pas offert à l'ONU la possibilité d'appliquer les principes, les objectifs et les mécanismes de la Charte. Une seule puissance - les Etats-Unis d'Amérique - a cherché à contrôler la façon dont l'ONU traite des questions internationales et à l'orienter selon ses intérêts propres.

La sélectivité et la politique du double critère qui caractérisent le rôle que joue actuellement l'ONU démontrent clairement que l'organisation mondiale et le Conseil de sécurité en particulier sont véritablement devenus des instruments exécutifs soumis à la volonté des puissances qui les dominent. L'ONU n'est plus cette organisation mondiale apte à résoudre les problèmes et à régler les crises, d'une manière conforme aux objectifs et aux principes de sa propre Charte, qui assaillent de nombreux pays et peuples du monde.

M. Kabir (Bangladesh), Vice-Président, assume la présidence.

Qu'a fait le Conseil de sécurité pour appliquer sa résolution 487 (1981) relative à l'agression militaire perpétrée par Israël contre un réacteur nucléaire iraquien consacré à des fins pacifiques? Il y a 12 ans déjà que cette résolution a été adoptée et le Conseil de sécurité n'a absolument rien fait pour l'appliquer. Or, nous en sommes maintenant au point où le Vice-Ministre israélien de la défense, Mordechai Gur, peut déclarer avec arrogance, comme il l'a fait le 6 juin 1993, qu'Israël possède effectivement des armes nucléaires et qu'il a la capacité de bombarder les Etats arabes avec de telles armes. En même temps, Israël continue à refuser obstinément de signer le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, et l'ONU et le Conseil de sécurité n'ont absolument rien fait pour mettre un terme aux programmes israéliens relatifs à la production d'armes de destruction massive, tant nucléaires, biologiques que chimiques ainsi que de leurs vecteurs, indépendamment du fait que ces programmes constituent une grave menace pour la sécurité et la stabilité de la région et du monde entier.

Alors que l'ONU est contrainte de s'engager dans une opération militaire en Somalie sous prétexte de fournir une aide humanitaire, elle se trouve impuissante et incapable de prendre les mesures appropriées pour mettre un terme au carnage ou soulager les graves souffrances humaines en Bosnie-Herzégovine et dans d'autres parties de l'ancienne Yougoslavie. Cette paralysie se produit sur un fond de changements incessants des positions adoptées par les puissances dominantes selon leurs propres intérêts et projets égoïstes et de refus de toute mesure qui pourrait contribuer à la définition d'une solution ou à l'arrêt de cette tragédie.

En raison du climat qui prévaut au sein de la communauté internationale - climat caractérisé par la sélectivité et la politique du double critère - l'écart entre le Nord et le Sud continue de s'élargir au détriment des intérêts des pays en développement, et l'Iraq se retrouve dans une situation qui n'a jamais été vécue auparavant par aucun autre Etat Membre fondateur de l'ONU. Cela résulte des complications et du traitement injuste infligés à l'Iraq par suite des résolutions adoptées par le Conseil de sécurité sous la pression exercée par les Etats-Unis d'Amérique et ses politiques hégémonistes.

L'exemple le plus frappant de l'hégémonie exercée par les Etats-Unis d'Amérique sur l'ONU et du monopole des Etats-Unis sur l'interprétation et l'application des dispositions de la Charte et sur l'utilisation des mécanismes qui y sont liés au service des intérêts strictement américains plutôt que des intérêts internationaux communs, l'exemple le plus frappant, dis-je, réside dans le traitement infligé à l'Iraq alors qu'il a affirmé son attachement aux résolutions du Conseil de sécurité et qu'il les a mises en pratique. En échange, l'Iraq continue de subir des actes d'agression qui

menacent sa sécurité et son intégrité territoriale et qui empiètent sur sa souveraineté.

L'Iraq reste aussi privé de son droit naturel à assurer ses besoins, y compris ceux décrits en termes juridiques internationaux, comme étant des besoins humains et civils fondamentaux. Ces besoins sont essentiels pour le peuple iraquien s'il doit continuer à mener une vie normale. L'Iraq reste privé également du droit à exporter ses ressources naturelles alors que ses avoirs restent gelés. Il lui est toujours interdit d'utiliser ses avions civils et ses navires et il continue d'être soumis à une intervention militaire flagrante dans ses affaires intérieures, à une violation quotidienne de son espace aérien et à une conspiration déclarée contre son système politique.

Malgré toutes ces circonstances adverses et ces difficultés, l'Iraq s'est efforcé de circonscrire les crises que certaines puissances ont échafaudées si habilement afin de perpétrer de nouvelles agressions contre lui et de trouver des prétextes pour continuer de lui imposer un blocus complet et inique. Dans le cadre des tentatives sérieuses et constantes que fait l'Iraq pour révéler la vérité, fermer la porte aux mal-intentionnés et dévoiler leurs objectifs, et mû par son désir de trouver des solutions aux questions qui restent en suspens par le biais d'un dialogue sérieux et responsable, fondé sur la justice et l'équité, et compatible avec le droit international et la Charte de l'ONU, l'Iraq a demandé, dans une lettre du 30 mai 1993 adressée au Président du Conseil de sécurité par le Ministre des affaires étrangères, un dialogue constructif et exhaustif, portant sur tous les points avec le Conseil de sécurité dans le cadre des liens juridiques et pratiques entre l'application par l'Iraq de ses obligations et aux termes des dispositions de la résolution 687 (1991) d'une part, et l'application des obligations du Conseil de sécurité à l'encontre de l'Iraq, conformément aux dispositions de ladite résolution, notamment les paragraphes 21 et 22, d'autre part.

L'Iraq demande au Conseil de sécurité d'adopter des positions justes et équitables qui refléteraient le respect du Conseil pour ses propres obligations et engagements tels qu'ils sont inscrits dans la Charte de l'ONU, et de ce fait, respecter la souveraineté, l'indépendance, la sécurité intérieure et l'intégrité territoriale de l'Iraq, lever le blocus injuste imposé au peuple iraquien depuis maintenant trois ans, et qui continue d'infliger des souffrances indicibles à ce peuple - et lever toutes les restrictions imposées aux activités iraquiennes normales et légitimes, et qui n'ont plus leur raison d'être.

L'Iraq a coopéré objectivement avec toutes les équipes et les missions d'inspection envoyées par l'ONU pour s'acquitter de ses obligations conformément aux résolutions du Conseil de sécurité quel que soit le caractère injuste et

extrêmement inique de ces résolutions. En fait, bon nombre des responsables de ces équipes et missions ont confirmé que l'Iraq avait respecté ses obligations quant à l'application des résolutions du Conseil de sécurité.

Je voudrais citer, à titre d'exemple, la déclaration du Président exécutif de la Commission spéciale des Nations Unies, M. Rolf Ekeus, qu'il a faite le 13 janvier 1993 et dans laquelle il disait ce qui suit : "L'exécution par l'Iraq de ses obligations a jusqu'à présent été un succès, et il serait tragique que les derniers 5 % de cette exécution ne puissent pas être menés à bien". Il y a également la déclaration prononcée antérieurement, le 2 septembre 1992, par M. Maurizio Zifferero, chef de l'équipe d'inspection de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), qui a dit "Le programme nucléaire de l'Iraq en est arrivé maintenant au point zéro".

Convaincus que l'Iraq a exécuté toutes ses obligations au titre de la résolution 687 (1991), nous avons demandé au Conseil de sécurité, à la fois en tant qu'instance collective et en tant qu'Etats Membres individuels, exactement comme nous le demandons depuis longtemps à la Commission spéciale, de mener un dialogue technique, professionnel et juridique avec l'Iraq en vue de spécifier ce qui a été appliqué de la résolution 687 (1991) en général et de la section C en particulier, afin que le Conseil puisse envisager l'application des paragraphes 21 et 22 de la résolution, qui ont trait à la levée des sanctions économiques imposées à l'Iraq. Le dialogue proposé par l'Iraq visait également à éliminer tous les prétextes invoqués par d'aucuns pour masquer les mesures agressives illégales prises unilatéralement à l'encontre de l'Iraq et de son intégrité territoriale. Les plus flagrantes de ces mesures sont les prétendues zones d'exclusion aérienne imposées aux régions nord et sud de l'Iraq et les actes d'agression militaire commis par les Etats-Unis d'Amérique contre l'Iraq le 17 janvier et le 27 juin 1993.

Le Conseil de sécurité a réagi en juillet 1993 à notre appel de dialogue et a envoyé le Président exécutif de la Commission spéciale à Bagdad pour mener des pourparlers avec la partie iraquienne. Nous avons bien accueilli cette visite et nous avons pu avoir des discussions intensives, franches et constructives avec M. Ekeus, qui nous ont permis de parvenir à un accord pour résoudre un certain nombre de questions et poursuivre sérieusement le dialogue sur une base juste, équitable, logique et compatible avec le droit international et la Charte des Nations Unies.

Nous avons présenté par écrit à M. Ekeus et par son intermédiaire, au Conseil de sécurité, une explication claire de la manière dont nous envisageons les relations entre la responsabilité de l'Iraq à l'égard du Conseil de sécurité et ses résolutions d'une part, et les responsabilités du Conseil

de sécurité, en tant qu'instance et en tant qu'Etats Membres, à l'égard des droits fermes et des exigences légitimes de l'Iraq, dont les principaux sont les suivants : respecter la souveraineté de l'Iraq et sa sécurité intérieure ainsi que la dignité du peuple et de l'Etat; garantir le droit de l'Iraq au développement et au progrès industriel, scientifique et technique; appliquer le paragraphe 22 de la résolution 687 (1991) du Conseil de sécurité, relatif à la levée de l'embargo imposé à l'Iraq maintenant que l'Iraq a accompli ce qui était exigé de lui au titre des dispositions de la partie C de cette résolution; travailler sincèrement à l'application du paragraphe 14 de la résolution 687 (1991) relative à la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes de destruction massive et de tous missiles vecteurs; et mettre fin immédiatement aux zones d'exclusion aérienne imposées aux parties nord et sud de l'Iraq, qui représentent un recours illégal à la force armée de la part de trois Etats membres permanents du Conseil de sécurité visant à une ingérence dans les affaires intérieures d'un Etat Membre de l'Organisation des Nations Unies.

L'Iraq a réitéré ses positions positives et son souhait de dialogue pendant les réunions tenues ici, à New York le mois dernier entre la délégation technique iraquienne de haut niveau et la Commission spéciale. Nous avons également fait des efforts pour nous assurer que ce même esprit positif règnerait dans les réunions de Bagdad qui ont commencé le 2 octobre 1993. Nous espérons qu'elles réussiront à résoudre toutes les questions pendantes, de manière complète et définitive afin que le Conseil de sécurité puisse commencer véritablement à appliquer le paragraphe 22 de la résolution 687 (1991) qui indique que le Conseil de sécurité :

"Décide que lorsqu'il aura approuvé le programme dont il demande l'établissement au paragraphe 19 et aura constaté que l'Iraq a pris toutes les mesures prévues aux paragraphes 8 à 13, les interdictions énoncées dans la résolution 661 (1990) touchant l'importation de produits de base et de marchandises d'origine iraquienne et les transactions connexes seront levées;"

Cela étant et afin que prévalent les principes de justice, d'équité, de droits et des obligations mutuelles entre l'Iraq et le Conseil de sécurité, nous lançons ici un appel à tous les pays du monde pour qu'ils appuient notre initiative de dialogue et de compréhension entre le Conseil et l'Iraq, afin que ce dialogue mène sans retard à la levée du blocus injuste et inique imposé à notre pays, mettant ainsi fin aux méthodes de coercition, de menaces et d'agression qui sont employées à l'encontre de notre pays.

Nous demandons également aux pays du monde de prier instamment le Conseil de sécurité aussi bien en tant qu'organe collectif qu'Etats membres individuels, à

envisager les revendications légitimes de l'Iraq telles qu'exprimées dans le document sur la position de l'Iraq présenté au Conseil de sécurité en juillet 1993. Ce document traite en premier du respect de la souveraineté de l'Iraq, de sa sécurité intérieure et de son intégrité territoriale, de la levée du blocus inique, de l'élimination des "zones d'interdiction de vol" imposées illégalement et de l'abstention de toute nouvelle agression contre l'Iraq.

Le peuple iraquien est soumis à des politiques et des pratiques inhumaines qui aggravent ses souffrances de jour en jour. La domination exercée par les Etats-Unis d'Amérique et leurs alliés sur les activités du Comité des sanctions, établi conformément à la résolution 661 (1990) du Conseil de sécurité, a fait de ce comité l'otage d'objectifs politiques et de mauvaises intentions préméditées contre l'Iraq et son peuple. Ce comité ignore les droits de l'homme et les droits civils fondamentaux du peuple iraquien à tel point qu'il a refusé de permettre à l'Iraq de se procurer des fournitures médicales et l'équipement médical qui font tellement défaut, ainsi des fournitures éducationnelles et scolaires. Le Comité a été jusqu'à estimer que la peinture pour les pupitres et les tableaux noirs ainsi que l'encre étaient des articles proscrits que le peuple iraquien ne doit pas être autorisé à se procurer.

En refusant d'octroyer au peuple iraquien la permission de se procurer ces nécessités civiles essentielles, le Comité des sanctions a invoqué des prétextes et des justifications inacceptables. Par exemple, il a refusé d'accepter que l'on fournisse des crayons et des cahiers aux écoliers irakiens, sous prétexte que la quantité demandée était trop importante. Le Comité a également rejeté une demande de fourniture d'équipement médical, de lits d'hôpital et d'appareils de chauffage pour les hôpitaux irakiens. La raison donnée pour ce refus a été que l'utilisateur final n'était pas connu. Quelle ironie! De plus, le Comité des sanctions a refusé de permettre à des matériaux de purification de l'eau d'être envoyés à l'Iraq, a rejeté une demande soumise par une société pour la reconstruction d'une usine produisant des seringues à usage médical en Iraq et a refusé de permettre l'importation de pièces détachées pour une usine d'alimentation pour bébés en Iraq, sous prétexte que ces pièces détachées contribueraient à l'expansion des capacités industrielles irakiennes.

Les pratiques d'un nombre limité d'Etats membres du Comité des sanctions, qui semblent avoir hérité du privilège du veto sous couvert de consensus général, ont prouvé sans l'ombre d'un doute que l'embargo vise à détruire la société iraquienne avec une persistance préméditée et grâce à un effort organisé et calculé, motivé par des objectifs politiques qui sont contraires à toutes les valeurs, lois et normes acceptables par la communauté internationale actuellement et dans le passé.

La guerre de destruction lancée contre l'Iraq par les Etats-Unis d'Amérique et leurs alliés, la poursuite de l'imposition depuis trois ans d'un blocus complet et le refus à l'Iraq de son droit d'exporter son pétrole et d'utiliser ses avoirs gelés dans les banques étrangères sont autant d'éléments qui ont contribué à mettre l'Iraq dans l'impossibilité de satisfaire les besoins humanitaires les plus élémentaires de son peuple, tels que les aliments et les médicaments. On a enregistré une augmentation considérable de la mortalité chez les enfants et chez les vieillards, par suite d'une grave pénurie de médicaments. Outre toutes ses autres difficultés dans différents domaines, l'Iraq souffre, notamment, d'une pénurie grave de médicaments pour le traitement des cancers, des maladies rénales, cardiaques et du diabète, ainsi que des maladies liées à la pression sanguine, des maladies oculaires, de la diarrhée, de la tuberculose, et autres maladies graves. En 1993, au cours des derniers mois, il y a eu 81 fois plus de morts causées par la tuberculose infantile que pour la période correspondante en 1989; et il ne s'agit là que d'un exemple.

Je ne souhaite pas m'attarder sur les difficiles conditions humanitaires que subit notre peuple. Les rapports des différentes missions et agences des Nations Unies ont mis en garde contre les dangereux résultats de la dégradation de la situation alimentaire et sanitaire dans laquelle se trouve le peuple iraquien par suite du blocus en cours.

Le plus récent de ces rapports est le document 237 de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), publié en juillet 1993, intitulé "Avertissement spécial". Ce document décrit la dégradation de la situation alimentaire en Iraq par suite des difficultés que connaît le secteur agricole en raison des graves pénuries d'équipement et de pesticides et de la prolifération d'épidémies agricoles. Le rapport de la FAO souligne également que les sanctions économiques imposées à l'Iraq ont entraîné des privations à grande échelle, exposant ainsi la vaste majorité de la population iraquienne à des carences alimentaires aiguës et à la malnutrition, notamment les enfants en-dessous de 5 ans. Le rapport fait également état de ce que le blocus économique a pratiquement paralysé l'économie du pays et a entraîné des privations persistantes et la prolifération des souffrances humaines à grande échelle.

L'agression militaire contre l'Iraq du 17 janvier 1991, et toutes les pratiques inhumaines commises contre le peuple iraquien n'ont pas suffi aux Etats-Unis d'Amérique, qui ont continué de perpétrer des actes d'agression militaires directs et unilatéraux contre l'Iraq sous différents prétextes fallacieux et des justifications peu crédibles. En 1993, ils ont perpétré deux nouveaux actes d'agression contre la population civile et contre des installations civiles iraquiennes, la première le 17 janvier et la seconde le

27 juin. Ces deux agressions brutales ont fait de nombreuses victimes civiles innocentes parmi les enfants, les femmes et les vieillards.

En tant que membre permanent du Conseil de sécurité, les Etats-Unis d'Amérique ont la double responsabilité de respecter le droit international et la Charte des Nations Unies. Ils devraient être le dernier pays à recourir à la force pour régler les conflits. Ils ont néanmoins agressé l'Iraq sur la base d'allégations absurdes et sans fondement selon lesquelles il y aurait eu un complot contre la vie d'un ex-Président des Etats-Unis. Le Gouvernement américain a justifié son action par une interprétation déformée de l'Article 51 de la Charte des Nations Unies, qui est entièrement contraire à la lettre et à l'esprit de cet article.

Ce comportement constitue une grave escalade d'une politique qui a été et restera une menace à la paix et à la sécurité internationales, une politique qui viole le droit des Etats à la légitime défense, tel qu'inscrit dans la Charte des Nations Unies. Le comportement des Etats-Unis, notamment l'agression à laquelle le pays s'est livré le 27 juin 1993, a été rejeté et condamné par de nombreux Etats du monde, y compris par certains alliés des Etats-Unis eux-mêmes.

En ce qui concerne la question des droits de l'homme, l'Iraq est profondément convaincu de leur valeur et du fait que le respect et la protection des droits de l'homme restent un élément incontestable des fondements de la structure interne de la société, et un élément qui contribue de façon positive à l'instauration de la paix et de la justice au niveau international. C'est sur la base de cette conviction et de cet engagement que l'Iraq a adhéré à de nombreux pactes internationaux relatifs aux droits de l'homme. L'Iraq a également honoré ses obligations en présentant périodiquement des rapports concernant la situation des droits de l'homme. Bien que nous reconnaissons que de nombreux événements positifs ont eu lieu dans le domaine des droits de l'homme, ce qui traduit une reconnaissance généralisée de leur importance, reconnaissance encore renforcée par les dispositions juridiques contenues dans les différents pactes internationaux, cette évolution ne s'est pas accompagnée, en termes d'application réelle, d'un effort sérieux et sincère en vue d'aider à la création d'un climat propice à l'application des dispositions juridiques proclamées conformes à la grande variété des circonstances régnant dans les différents Etats conformément au cadre culturel, aux convictions religieuses et au niveau de progrès et de développement de chacun. Au contraire, on voit que la notion des droits de l'homme est devenue une arme qu'utilisent les Etats qui disposent des moyens d'influence leur permettant d'exercer des pressions discriminatoires sur certains Etats à des fins et des intérêts politiques égoïstes et non pour réaliser les objectifs et les intérêts communs de la communauté internationale. Ce qui est particulièrement

préoccupant, c'est la négligence à l'égard des droits fondamentaux défendus par la communauté internationale et considérés comme principes directeurs, tels que le droit à l'autodétermination, le droit au développement, le droit au respect de la souveraineté, de la stabilité et de l'intégrité territoriale des Etats, ainsi que la non-ingérence dans leurs affaires intérieures.

Les tâches monumentales qui attendent l'ONU placent notre Organisation à un carrefour décisif, au-delà duquel nous verrons soit la volonté de la communauté internationale totalement paralysée par l'influence des puissances dominantes, soit la recherche d'une issue par un effort pour rétablir l'équilibre dans les mécanismes qui régissent le processus de prise de décisions et leur application dans les différents organes des Nations Unies afin d'assurer l'efficacité de l'Organisation et de garantir sa capacité de résoudre les problèmes internationaux conformément aux règles de l'équité, de la justice et du droit international, ainsi que d'assurer la revitalisation du rôle des Nations Unies sur la base de notions et de critères compatibles et unifiés qui excluent la pratique de la politique de double critère.

Le renforcement de la capacité des Nations Unies de maintenir la paix exige, avant tout, un strict respect des objectifs et des principes de la Charte, et notamment des principes de l'égalité pour ce qui est de la souveraineté des Etats, du droit des peuples à l'autodétermination, de la non-ingérence dans les affaires intérieures des Etats et du respect des règles du droit international.

L'Iraq, Membre membre fondateur de l'Organisation des Nations Unies, souhaite ardemment que le nom et l'emblème de l'Organisation restent dignes de respect et une source d'espoir pour tous les peuples du monde. Nous pensons que la composition du Conseil de sécurité devrait correspondre aux nouvelles réalités, à savoir l'augmentation du nombre des Membres de l'ONU, et que cela devrait être fait de manière à permettre une représentation plus équitable et plus équilibrée de tous les membres des Nations Unies. Le Conseil devrait respecter les principes de la clarté et de la transparence dans son processus de prise de décisions et il doit, en toutes circonstances, respecter les droits souverains de tous les Etats.

Mon pays appuie la thèse proposée par le Secrétaire général dans son rapport intitulé "Agenda pour la paix", concernant l'importance du rôle assigné à l'Assemblée générale par la Charte des Nations Unies, notamment en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationales.

La réalisation de l'objectif des Nations Unies exige le renforcement des mécanismes de l'Assemblée générale par la discussion et l'adoption de résolutions sur des sujets

d'importance internationale, dans le cadre des fonctions de l'Assemblée générale, telles qu'envisagées par la Charte.

La force et la vitalité de l'Organisation des Nations Unies dépendent fortement du niveau de participation de ses Etats Membres au processus de prise de décisions et à leur représentation équitable dans les divers organes et institutions spécialisées.

Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies mentionne dans son "Agenda pour la paix" une vérité fondamentale : la paix sociale est tout aussi importante que la paix stratégique et politique. Il insiste sur le fait que la paix ne peut être garantie dans le cadre étroit des concepts militaires, car il y a de nombreux facteurs économiques et écologiques en jeu susceptibles d'attiser les conflits et les guerres entre les peuples.

Le maintien de la paix et de la sécurité internationales met les Nations Unies face à la responsabilité d'éliminer les causes de conflit où les facteurs économiques jouent un rôle fondamental.

Si l'on dit aujourd'hui que les dangers de la guerre froide n'existent plus, par contre, la grave détérioration de la situation économique mondiale, notamment les souffrances amères des pays en développement et leur paupérisation accélérée ainsi que la dégradation de leurs programmes de développement placent le monde devant un danger réel.

L'écart s'élargit de plus en plus entre le Nord industriel riche et le Sud pauvre qui cherche une possibilité de survie alors qu'il voit les prix de ses matières premières s'effondrer, son commerce extérieur se dégrader et ses ressources devenir la proie du pillage et de l'extorsion.

La paix est une notion intégrale qui est indivisible. C'est un droit fondamental de l'humanité, reconnu par toutes les lois divines et par les pactes internationaux. La notion de paix doit inclure toutes les dimensions, notamment la dimension économique qui, lorsqu'elle est absente, expose la communauté internationale à des problèmes et des conflits réels et dangereux.

Une garantie véritable de paix et de sécurité internationales dépend de la mesure dans laquelle les causes profondes du conflit sont éliminées. Le développement économique et social est la base la plus importante sur laquelle édifier la paix et la sécurité internationales.

C'est pourquoi, de nombreuses causes d'instabilité sont dues à des facteurs économiques et sociaux. L'ONU devrait examiner ces facteurs avec le sérieux requis et leur accorder la priorité dans les activités de ses divers organes,

notamment l'Assemblée générale et ses institutions spécialisées, de façon à accroître son efficacité et le rôle qu'elle joue en vue de faciliter la coopération entre les Etats en matière de développement économique et social ainsi que dans d'autres domaines de coopération internationale.

C'est une responsabilité que doit assumer l'ONU sur la base des principes inscrits dans sa Charte qui visent au renforcement des facteurs de développement et de progrès économiques et à l'établissement d'un ordre économique international multilatéral non discriminatoire, fondé sur le respect des choix faits par les pays et les peuples et encourageant le respect des avantages mutuels et éliminant l'exploitation et l'hégémonie.

Les Nations Unies devraient concentrer leurs efforts sur la quête de moyens pratiques d'appuyer les infrastructures et potentiels nationaux des pays pauvres et des pays en développement pour les aider à surmonter leurs difficultés, à entreprendre leurs programmes de développement et à réduire le fossé considérable qui existe actuellement entre les pays riches industrialisés et les pays en développement. Un tel effort contribuerait, sans aucun doute, à la stabilité, la sécurité et la paix dans le monde.

M. Ould Moine (Mauritanie) (*interprétation de l'arabe*) :

Qu'il me soit tout d'abord permis de présenter à l'Ambassadeur Insanally, au nom de la délégation mauritanienne, nos félicitations les plus sincères à l'occasion de son élection à l'unanimité à la présidence de l'Assemblée générale à sa quarante-huitième session. Je suis persuadé que son expérience et sa connaissance approfondie des rouages de notre organisation, ajoutés à ses qualités personnelles, constituent la meilleure garantie que les travaux de cette session aboutiront aux résultats escomptés.

Il m'agrée également de féliciter son prédécesseur, M. Stoyan Ganey, Ministre des affaires étrangères de la Bulgarie, pour la manière dont il a dirigé les travaux de la précédente session.

Je me fais aussi le plaisir de renouveler à mon frère, M. Boutros Boutros-Ghali, notre confiance et notre considération pour les efforts soutenus qu'il n'a cessé de déployer depuis qu'il assume les fonctions de Secrétaire général de l'ONU, pour consolider le cachet universel de l'Organisation et renforcer sa crédibilité et sa capacité d'action.

Je saisis également cette occasion pour saluer les membres nouvellement admis à l'Organisation et leur présenter les félicitations de la délégation mauritanienne. Nous sommes convaincus que leur présence parmi nous

constituera un apport nouveau à notre Organisation dans l'intérêt de tous ses membres.

L'année qui s'achève n'a connu aucune amélioration sensible de la situation économique internationale. Une conjugaison de nombreux facteurs négatifs, tels que les catastrophes naturelles et la détérioration des prix des matières premières, continue d'élargir le fossé entre les pays en développement et les pays industrialisés. Il en résulte l'échec des efforts déployés par les premiers pour sortir de la sphère du sous-développement et de la misère. Cette situation ne cesse de se dégrader en raison de la crise provoquée par l'augmentation croissante du fardeau de la dette qui constitue non seulement une menace pour le développement économique et social dans les pays en développement, mais aussi une menace pour ces pays dans leur existence même. Il est actuellement admis que l'Afrique se trouve être le continent qui souffre le plus de la détérioration de la situation économique internationale, en raison notamment du lourd fardeau de sa dette.

Comment peut-on alors concevoir que des pays qui ne disposent guère de ressources suffisantes pour subvenir aux besoins quotidiens de leurs populations puissent faire face à de telles obligations? N'est-il pas temps que la communauté internationale et les pays industrialisés, en particulier, songent au danger d'une telle situation et participent plus activement à la recherche de solutions réalistes et efficaces pour ce problème combien complexe et important. Je dis bien "réalistes et efficaces", car ce sont ces deux qualificatifs qui ont fait défaut à toutes les tentatives déployées jusqu'à présent dans ce domaine.

S'agissant du développement et de la situation économique générale, elle demeure stationnaire, pour ne pas dire qu'elle s'est dégradée dans bon nombre de pays, malgré les accords, les stratégies et les conventions internationales consacrés depuis près de deux décennies au redressement de la situation des pays en développement. Un progrès sensible aurait pu être réalisé sur la voie du développement réel de ces pays en général et des pays africains en particulier, si les pays industrialisés avaient respecté leurs engagements consignés dans ces documents, tels que l'affectation de 0,7 % de leur revenu national à l'aide publique au développement et s'ils avaient appliqué le programme arrêté par la Conférence de Paris, tenue en 1990.

Dans ce combat pour le développement de l'Afrique, la Mauritanie demeure convaincue que plus les sources d'aide extérieure tarissent, plus s'affirmera pour elle la nécessité de compter sur elle-même et de mobiliser ses ressources propres. C'est ainsi que, malgré la conjoncture internationale et les conditions climatiques défavorables, nous sommes arrivés à respecter nos engagements essentiels

envers nos partenaires en matière de développement qu'ils soient des États ou des institutions.

En 1992, notre pays a réalisé un taux de croissance de 2,5 %. Il a financé sur ses ressources propres 20 % de son budget d'investissement qui se chiffre à 17,5 milliards d'ouguiyas. Je voudrais ici exprimer de la façon la plus solennelle, au nom du Gouvernement et du peuple mauritaniens, nos remerciements et notre gratitude aux États et aux organisations frères et amis pour l'aide appréciable qu'ils nous fournissent.

Il est évident que le lien entre le développement d'une part, la démocratie et le respect des droits de l'homme de l'autre, est un lien organique. En effet, quelle valeur pourrait-on attribuer à la prospérité et au progrès économique si nous ne préservons guère les droits et les libertés de l'homme? Quel objectif pour un Gouvernement responsable, pourrait être plus noble que le fait de faire participer son peuple de façon réelle à la gestion de ses affaires et à la maîtrise de son destin? Contrairement à la situation qui, nous venons de le voir, prévaut au plan économique mondial, l'année qui s'achève a enregistré une amélioration sensible et un intérêt accru dans le domaine de la préservation et du respect des droits de l'homme. Cette amélioration et cet intérêt se sont concrétisés par la tenue de la Conférence mondiale sur les droits de l'homme de Vienne, à laquelle notre pays a été représenté par une importante délégation conduite par le Premier Ministre. Le niveau élevé de cette délégation reflète le grand intérêt que notre gouvernement accorde à la question des droits de l'homme ainsi que sa foi inébranlable en la nécessité de déterminer un concept universel des droits de l'homme, applicable à tous, sans discrimination aucune. Il est certain que la mise en oeuvre des résultats importants auxquels ont abouti les travaux de cette conférence renforcera la marche des peuples vers la prospérité et la stabilité.

L'intérêt accordé par la Mauritanie aux événements qui marquent la scène internationale en matière de droits de l'homme est venu concrétiser l'engagement que le Gouvernement a pris sur lui-même, et qui consiste à sortir le pays du régime d'exception qu'il a vécu, à l'instar de bon nombre de pays. Pour ce faire, notre gouvernement a fixé comme priorité la garantie des libertés fondamentales du citoyen et son implication effective dans la gestion de ses affaires et dans la politique de développement économique et social. A cet égard, je suis heureux de pouvoir réaffirmer ici que notre pays ne compte aucun prisonnier politique.

Le processus démocratique a démarré avec l'organisation d'élections municipales qui ont constitué une sorte d'école pour la démocratie dans le cadre de laquelle les citoyens ont exercé la liberté d'expression, la vertu de la tolérance et la liberté de choix. Toutes ces étapes ont été

couronnées par l'approbation le 12 juillet 1991 d'une constitution qui garantit toutes les libertés consignées dans les déclarations et conventions universelles relatives aux droits de l'homme. Cette constitution garantit une nette séparation entre les pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire. Ces différentes institutions ont été mises en place et fonctionnent actuellement dans leurs sphères de compétence respectives. Dans le cadre du pluralisme politique et de la liberté d'expression prévus par cette constitution et pour la première fois dans l'histoire du pays, 17 partis politiques se sont constitués et plus de 100 journaux et revues ont été autorisés à paraître en toute liberté.

Compte tenu de la nécessité de consolider cette démocratie véritable et de respecter la liberté et les droits de toutes les couches sociales, une loi garantissant le pluralisme syndical et protégeant de façon claire l'ensemble des droits du travailleur mauritanien a été promulguée. Afin de protéger le droit des citoyens contre les lenteurs administratives, un médiateur de la République, indépendant, a été nommé. Pour parachever l'élection de toutes les institutions prévues par la constitution, le Président de la République a pris un décret avançant la date des élections municipales par rapport à leur échéance initiale. Dans le domaine des affaires sociales, le Gouvernement qui a toujours accordé une attention spéciale à l'alphabétisation et à la promotion de la femme ainsi qu'à son implication dans la politique de développement national, a doté chacun de ces deux secteurs d'un département.

S. E. le Président de la République a affirmé à plus d'une occasion l'intérêt qu'il accordait à la jeunesse et à l'enfance en tant que capital essentiel dont le rôle est indispensable pour le présent et l'avenir de la nation.

Dans le secteur sanitaire, l'option choisie, la santé pour tous, s'articule autour de trois points essentiels : la poursuite de l'effort d'hygiène et de prophylaxie sanitaire dans ses différents aspects, le développement des services médicaux spécialisés, et la mise à la disposition des citoyens des médicaments essentiels à des prix convenables.

La satisfaction que nous éprouvons dans le domaine de la consolidation de la démocratie et du respect des droits de l'homme dans notre pays et en faveur de notre peuple n'a d'égal que notre sentiment d'inquiétude devant les atteintes auxquelles s'exposent ces mêmes droits dans d'autres pays et contre les intérêts des peuples d'autres régions du monde. Cette situation constitue une menace pour la paix et la concorde dans le monde entier.

Est-il concevable que la vie, les biens et les lieux de culte sacrés des peuples continuent d'être bafoués et profanés, au coeur même d'un continent comme l'Europe, aux traditions ancestrales en matière de démocratie et de

respect des droits de l'homme? Les souffrances, les tueries collectives, et le "nettoyage ethnique" sont autant de crimes que les Serbes en particulier commettent chaque jour, au vu et au su du monde entier, contre les musulmans de Bosnie-Herzégovine et qui constituent un défi flagrant lancé à l'humanité tout entière, plaçant ainsi la communauté internationale dans son ensemble devant toutes ses responsabilités. Face à cette situation, nous lançons à nouveau un appel pour que des pressions soient exercées par toutes les voies légales et possibles sur les Serbes et les Croates afin qu'ils s'inclinent devant la volonté de la communauté internationale.

La Mauritanie a toujours inscrit au premier rang de ses priorités la question palestinienne. Elle renouvelle son appui et son soutien indéfectibles au peuple palestinien frère sous la direction de son unique et légitime représentant, l'Organisation de la libération de la Palestine (OLP). C'est dans cet esprit que la Mauritanie a salué l'accord conclu entre l'OLP et Israël, considérant qu'il constitue un pas important qui conduira, elle l'espère, à une solution globale du problème du Moyen-Orient. Cette solution doit permettre au peuple palestinien de recouvrer tous ses droits légitimes, y compris son droit à l'autodétermination et garantir le retrait d'Israël de tous les territoires arabes occupés, y compris la ville sainte de Jérusalem. Elle doit également permettre l'application de toutes les résolutions prises par le Conseil de sécurité en rapport avec ce problème et offrir les conditions propices d'une coexistence pacifique entre tous les peuples de la région.

Mon pays, qui a l'honneur de présider l'actuelle session de la Ligue des Etats arabes voudrait réaffirmer ici que les Arabes n'ont jamais été belliqueux. Au contraire, ils ont toujours été une nation orientée vers la paix et oeuvrant pour la paix. Et voici qu'aujourd'hui, les Arabes, et les Palestiniens en particulier, ont prouvé que, pour la paix, ils sont capables de dépasser la haine, les douleurs, les blessures et les innombrables souffrances qu'ils ont subies durant le conflit du Proche-Orient. Pourraient-ils consentir de tels sacrifices pour la paix si celle-ci n'était pas le fondement de leur civilisation et l'une de leurs valeurs cardinales? Pourraient-ils y consentir si la paix, dans leur tradition, n'était pas un mode de vie et une finalité? La paix dans leur langue n'est-elle pas synonyme de vie? Eux dont le salut signifie "paix" et dont la prière se conclut par le mot "paix". Eux qui, lorsqu'ils sont agressés, réagissent en appelant à la paix. Un peuple qui porte de telles valeurs ne mérite-t-il pas le soutien de l'Organisation dans la réalisation de la paix juste et globale à laquelle il aspire? Le devoir de la communauté internationale tout entière n'est-il pas de répondre positivement à cette aspiration juste au recouvrement de droits légitimes?

Dans cette partie du monde, les séquelles de la guerre du Golfe demeurent encore visibles dans tous les pays de la région. La Mauritanie, qui a toujours affirmé et continue d'affirmer son engagement au respect de la légalité internationale et qui a exprimé en son temps son rejet total de toute atteinte à l'indépendance du Koweït frère et à la sécurité de ses citoyens, rejette tout ce qui porte atteinte à l'unité et à l'intégrité de l'Iraq frère. Elle lance un appel à la communauté internationale pour lever les souffrances imposées aux enfants et aux femmes d'Iraq.

En raison de la modération, de la sagesse et de l'objectivité qui ont toujours caractérisé les prises de positions des Emirats arabes unis, en raison aussi de la position légitime de ce pays vis-à-vis des îles d'Abou Moussa, la Grande Tonb et la Petite Tonb qui relèvent de sa souveraineté, la Mauritanie apporte son soutien à cette position. Elle souhaite que l'Iran, pays musulman, frère et voisin réponde favorablement aux revendications légitimes de l'Etat des Emirats arabes unis.

Le Moyen-Orient n'est pas la seule région arabe qui souffre de tensions. Au Maghreb arabe, malgré les efforts soutenus et déployés depuis près de cinq ans pour asseoir les bases d'un regroupement prometteur de prospérité pour les peuples de la région, comme nous l'avons constaté à travers les résultats pratiques et importants auxquels a abouti le Sommet de Nouakchott tenu en novembre 1992, deux problèmes continuent de préoccuper nos dirigeants et nos peuples. Le premier est la question du Sahara occidental. A ce propos les Nations Unies continuent de déployer leurs efforts pour aplanir les difficultés rencontrées, difficultés qui empêchent jusqu'ici l'avènement d'une solution. Tout en formulant l'espoir que ces difficultés seront prochainement aplanies, nous poursuivrons nos efforts en collaboration avec les Nations Unies et les parties concernées en vue de parvenir à une solution juste et durable. Cette solution constituerait, sans nul doute, une étape importante vers la construction du Maghreb arabe et un facteur de stabilité et de développement dans la région.

Le deuxième problème est le blocus imposé au peuple frère de la Libye et qui porte préjudice aux autres peuples maghrébins. Compte tenu de la disponibilité manifestée par la Jamahiriya arabe libyenne pour coopérer avec les Nations Unies et les parties concernées, nous formulons l'espoir de voir intervenir une révision de la résolution sur le blocus et que cette question soit traitée par la voie du dialogue.

Dans la partie sud du continent africain, nous enregistrons avec satisfaction l'apparition de nouveaux signes de disparition du dernier bastion de la ségrégation raciale. C'est là une heureuse occasion de rendre hommage à la

sagesse et à la clairvoyance du Président Nelson Mandela pour la voie qu'il a suivie pour traiter cette question. Nous exprimons le vœu que les mesures arrêtées soient pleinement appliquées afin qu'elles aboutissent à l'instauration d'un régime démocratique, non racial garantissant les droits de tous les citoyens de ce pays africain frère.

En Somalie, un peuple frère continue de souffrir des méfaits de la division, de la guerre et de la famine. Si l'opération "Rendre l'espoir" entamée au mois de décembre dernier a enregistré certains progrès au plan humanitaire, son volet politique n'a pas malheureusement encore abouti à des résultats satisfaisants pour toutes les parties concernées. Nous avons l'espoir que la communauté internationale intensifiera ses efforts pour atteindre l'objectif défini initialement pour cette opération. Nous lançons également un appel à nos frères somalis pour surmonter leurs querelles internes afin que survive la nation somalie.

S'agissant de l'Angola, nous formulons l'espoir de voir les frères angolais s'en tenir à la raison et coopérer avec le représentant des Nations Unies afin de mettre un terme à cette guerre fratricide qui n'est dans l'intérêt d'aucune des parties.

Au Libéria, nous enregistrons avec satisfaction l'Accord de paix signé le 25 juillet 1993 sous l'égide de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest. Notre espoir est grand de voir les parties en présence parvenir à l'application de cet accord et mettre fin à cette guerre destructive qui déchire ce pays depuis plusieurs années.

Au Rwanda, il existe de nouvelles perspectives de paix et de stabilité ouvertes par la signature d'un accord de paix le 4 août 1993 à Arusha entre les parties au conflit. Nous ne pouvons que bénir ce pas positif, tout en souhaitant qu'il inaugure une nouvelle ère pour l'avenir du peuple rwandais.

Au Mozambique, il est réconfortant de constater que la situation est redevenue normale depuis la signature de l'Accord du 4 octobre 1992 qui a permis le démarrage des activités de l'opération des Nations Unies au Mozambique. Au plan politique, une rencontre a été organisée entre le Président Joaquim Chissano et le dirigeant du mouvement RENAMO le 23 août 1993, ce qui confirme leur détermination à mettre fin à l'instabilité que connaît ce pays depuis plusieurs décennies.

En Asie, le peuple cambodgien a réalisé une grande victoire en organisant les dernières élections dans ce pays. Il reste maintenant que tous les Cambodgiens, sous la conduite de S. M. le Roi Norodom Sihanouk, consolident cet acquis si cher pour que prévalent la concorde et la

construction nationales. Il ne fait aucun doute que l'ONU et la communauté internationale se tiendront dans cette oeuvre, comme par le passé, aux côtés du Cambodge.

L'Organisation des Nations Unies, qui assume un rôle indispensable en matière de maintien de paix et de sécurité internationales, mérite de notre part à tous, soutien et appui. Le caractère universel de l'Organisation qui est concrétisé aujourd'hui par l'adhésion de 184 Etats indépendants impose plus que jamais une révision de ses structures et de ses méthodes d'action, notamment l'élargissement du Conseil de sécurité.

Dans ce cadre, nous rendons hommage au rapport du Secrétaire général, intitulé "Agenda pour la paix", dont l'étude et l'application de certains volets ont commencé. A cet égard, je suis heureux de souligner que le Conseil de la Ligue des Etats arabes, au cours de sa dernière réunion tenue au Caire, a recommandé la consolidation de la coopération et de la coordination entre l'ONU et la Ligue des Etats arabes.

Dans deux ans, l'Organisation des Nations Unies célébrera le cinquantième anniversaire de sa création. Mon pays qui s'honore de faire partie du Bureau du Comité préparatoire de cet anniversaire estime que cet événement constitue un tournant important dans la vie de l'Organisation et une occasion offerte à ses membres pour évaluer le chemin parcouru par la communauté internationale sur la voie de la réalisation des nobles objectifs qui avaient présidé à sa création en 1945. Faisons en sorte que cette évaluation soit positive et ce en redoublant d'efforts pour enraciner la justice, la paix et réaliser la promotion de l'homme qui constitue à la fois le moyen et la fin de toute opération de développement social et économique.

Pour sa part, la République islamique de Mauritanie poursuivra sa marche dans cette direction conformément à un choix indéfectible : tout pour le développement, un développement pour l'homme et par l'homme.

M. Ssemogerere (Ouganda) (*interprétation de l'anglais*) :

Je souhaite, au nom de la délégation de l'Ouganda, me joindre aux représentants qui ont déjà félicité M. Insanally, du Guyana, de son élection bien méritée à la présidence de l'Assemblée générale des Nations Unies à sa quarante-huitième session. Son élection à ce poste élevé est un hommage rendu à ses qualités personnelles et un honneur pour le Guyana, avec lequel l'Ouganda entretient des relations chaleureuses et amicales. Vu sa vaste expérience, et particulièrement sa connaissance approfondie de l'Organisation des Nations Unies, je suis certain qu'il saura mener à bien les délibérations de cette session. Dans

l'accomplissement de cette tâche, il peut compter sur la coopération et l'appui de l'Ouganda.

Je voudrais également dire toute la reconnaissance de ma délégation au prédécesseur de M. Insanally, M. Stoyan Ganev, de la Bulgarie, qui a présidé avec distinction la quarante-septième session.

Nos remerciements s'adressent également au Secrétaire général, M. Boutros Boutros-Ghali, qui a donné une direction dynamique et courageuse à notre organisation. Il a dû faire face à l'un des défis les plus importants qui aient été posés à la communauté internationale, à savoir le règlement de conflits, et ses rapports percutants sont une source d'inspiration pour nous tous.

Je suis heureux, au nom du peuple et du Gouvernement de l'Ouganda, de souhaiter chaleureusement la bienvenue à la République tchèque, à la Slovaquie, à l'Erythrée, à l'ex-République yougoslave de Macédoine, à Monaco et à Andorre en tant que nouveaux Membres de l'Organisation des Nations Unies. Nous nous réjouissons à la perspective de travailler étroitement avec eux dans nos efforts communs pour réaliser les buts et objectifs de l'Organisation.

Qu'il me soit permis d'adresser les profondes condoléances de l'Ouganda au peuple et au Gouvernement de l'Inde à la suite du tragique tremblement de terre qui a frappé ce pays la semaine dernière, causant des dégâts énormes et des pertes considérables en vies humaines.

La fin spectaculaire de la guerre froide a donné lieu à une vague d'optimisme. La rivalité idéologique et l'affrontement entre les deux principales puissances qui en découlait ont cédé le pas à la compréhension et à la coopération, et le cauchemar qu'était le risque d'anéantissement nucléaire du monde s'est atténué, même si, dans notre esprit, il n'est pas éliminé entièrement. A notre avis, nous sommes à l'aube d'une nouvelle ère prometteuse du début d'un ordre nouveau fondé sur la paix, la justice et l'équité, comme cela est envisagé dans la Charte des Nations Unies, ce tant à l'intérieur des pays qu'entre eux. Quant à savoir si nous pourrions réussir à réaliser ce noble objectif, voilà l'un des défis de notre époque.

M. Khan (Pakistan), Vice-Président, assume la présidence.

Toutefois, les événements de ces dernières années nous ont fait déchanter. Nous avons été témoins d'événements contradictoires : certains positifs, d'autres négatifs. D'un côté, on a progressé en matière de désarmement, de règlement des conflits et d'instauration de régimes démocratiques dans de nombreux pays; d'un autre côté, nous avons vu surgir les dangers de l'intolérance ethnique et

religieuse, qui ont créé dans de nombreuses régions du monde des forces centrifuges souvent synonymes de pertes humaines et matérielles et de souffrances. Je voudrais mettre en garde contre le danger de fonder un Etat moderne sur des considérations ethniques et religieuses uniquement. La gageure consiste à trouver des solutions démocratiques pour permettre à une société hétérogène de coexister dans la paix et la justice.

Le fossé qui sépare le Nord et le Sud, avec d'un côté la richesse et de l'autre la misère et le dénuement, ne fait que se creuser. Le même écart existe entre les nantis et les pauvres au sein de nombreux pays. Nul doute que si l'on n'y remédie pas, la détérioration de la situation économique dans les pays en développement entraînera inévitablement le désespoir et le découragement. A la longue, pareille situation constituera un danger pour la paix et la sécurité internationales. La communauté internationale doit se donner pour urgente priorité de faire en sorte que les changements positifs engendrés par la fin de la guerre froide profitent équitablement à l'ensemble de l'humanité. Il nous appartient d'encourager et de promouvoir les tendances positives tout en nous efforçant d'éliminer ou de minimiser les aspects négatifs. La marginalisation des pays en développement ne peut certainement pas favoriser un monde meilleur. Nous devons nous efforcer de surmonter les problèmes politiques, économiques, écologiques et sociaux qui font obstacle à l'émancipation des pays en développement.

Dans son "Agenda pour la paix", le Secrétaire général nous a, lors de la dernière session de l'Assemblée générale, montré la voie à suivre en nous indiquant comment, selon lui, les Nations Unies devaient s'acquitter de leur mission de maintien de la paix et de la sécurité internationales. Il a souligné la nécessité de mettre en place un système d'alerte avancée pour les situations de crise, insisté sur l'action préventive en temps opportun et suggéré les mesures de consolidation de la paix qu'il convenait de prendre. L'Ouganda a appuyé et continue d'appuyer les initiatives du Secrétaire général à cet égard.

Pour nous, la volonté politique des parties à un conflit et leur engagement de traduire cette volonté dans les faits sont la clef de voûte de tout règlement d'un conflit, au niveau régional ou international. En présence de cette volonté et de cet engagement, des solutions ont été trouvées, même quand les problèmes semblaient insolubles.

Un autre facteur clef à cet égard est la capacité d'imposer une solution quand un accord est intervenu. Lorsque, contrairement aux accords, le principal objectif d'une partie est la victoire militaire, l'intervention internationale légitime peut s'avérer nécessaire. Je songe par exemple à un certain nombre d'accords obtenus entre les

parties par des organisations régionales ou par les Nations Unies, qui ont été par la suite délibérément sabotés sans la moindre raison objective. La situation en Yougoslavie, en Somalie, au Libéria et en Angola sont autant d'illustrations de la nécessité de disposer d'une telle capacité. Il est impensable que la communauté internationale reste impassible face aux pertes humaines et au chaos insensés comme il s'en produit en Somalie et au Libéria. Ainsi que de nombreux orateurs l'ont dit, la souveraineté ne doit pas servir de prétexte pour retenir en otage une population. Il faut qu'existe la capacité d'intervenir en pareils cas. C'est à cette question que nous devons réfléchir au cours de nos délibérations pour définir les paramètres de telles éventualités.

Sur notre continent africain, les tendances positives et négatives contradictoires se sont également manifestées dans les domaines politique et économique. En Afrique australe, nous sommes à la veille d'atteindre l'objectif qu'a toujours poursuivi la communauté internationale : le démantèlement de l'apartheid et la mise en place, en Afrique du Sud, d'un gouvernement démocratique et non racial. Nous avons ici un exemple de volonté politique et de capacité à faire de cette volonté une réalité.

L'Ouganda se félicite des progrès faits en Afrique du Sud et de la décision de créer le Conseil exécutif de transition (TEC), la Commission électorale indépendante (IEC) et l'Autorité indépendante de radiodiffusion (IBA). Ce sont là autant de mesures décisives qui prépareront le terrain pour des élections libres et régulières en avril prochain, lesquelles devraient à leur tour déboucher sur la mise en place d'un gouvernement de transition reposant sur le suffrage universel des adultes. Nous saluons M. Nelson Mandela, les autres dirigeants des mouvements de libération et le Président De Klerk, dont la vision et l'habileté politique ont permis de tels progrès.

En ce qui concerne l'appel pour qu'à la lumière de ces progrès soient levées les sanctions contre l'Afrique du Sud, l'Ouganda s'en est toujours remis à la position adoptée par le peuple sud-africain, l'Organisation de l'unité africaine (OUA), le Commonwealth et l'Organisation des Nations Unies. Dès lors et compte tenu des progrès faits jusqu'ici, nous appuyons la déclaration adoptée par le Comité ad hoc de l'Organisation de l'unité africaine sur l'Afrique australe, à New York, le 29 septembre 1993, qui recommande la levée de toutes les sanctions économiques, à l'exception de celles qui concernent l'embargo sur les armes et les matières nucléaires. De même, nous sommes d'accord avec l'appel lancé par le Comité ad hoc pour qu'il soit fait preuve de vigilance jusqu'à la mise en place du Conseil exécutif de transition, et pour l'établissement de relations diplomatiques complètes après la mise en place du Gouvernement élu d'union nationale.

En ce qui concerne le Mozambique, l'Ouganda se félicite de la signature, le 4 octobre 1993, de l'accord de paix entre le Gouvernement du Mozambique et la RENAMO. Nous avons espéré que depuis lors, tous les obstacles empêchant la mise en oeuvre de l'accord auraient été surmontés. Lorsqu'il s'est adressé à l'Assemblée le 27 septembre, le Président Chissano a insisté sur la reprise de l'activité économique et sociale enregistrée dans le pays depuis que le cessez-le feu est respecté. Le déploiement de l'Opération des Nations Unies au Mozambique (ONUMOZ) crée un climat propice à la mise en oeuvre des dispositions de l'Accord général de paix. Nous félicitons le Gouvernement mozambicain de la souplesse et de la sagesse politique dont il a fait preuve. Nous appelons la RENAMO à se conduire de la même façon et à se conformer à la résolution 863 (1993) du Conseil de sécurité, pour que le peuple du Mozambique puisse s'atteler à l'importante tâche de reconstruction nationale dans un climat de paix et de stabilité.

L'Ouganda regrette profondément la reprise des hostilités en Angola, lesquelles ont de toute évidence des répercussions néfastes sur l'ensemble de la région. Des progrès remarquables, couronnés par les élections de l'an dernier supervisées par les Nations Unies, avaient été faits. Malheureusement, les espoirs et les aspirations du peuple ont été réduits à néant par la reprise des hostilités qui est venue interrompre le processus électoral. La seule issue, c'est la réconciliation nationale et l'acceptation d'un mode de gouvernement démocratique. L'Ouganda appuie la résolution 864 (1993) du Conseil de sécurité, dont la mise en oeuvre préparerait le terrain pour une solution durable. Il faut que l'UNITA respecte cette résolution.

En ce qui concerne notre région, l'Ouganda se félicite de l'accord conclu entre les deux parties, le Gouvernement du Rwanda et le Front patriotique du Rwanda, sur le processus de réconciliation nationale et l'établissement d'un gouvernement de transition sur une large base. L'Ouganda, à l'instar d'autres pays de la région, est disposé à appuyer le peuple du Rwanda dans ses efforts pour arriver à un règlement durable de ses problèmes. Cela favoriserait également la stabilité et la coopération dans notre sous-région. Je tiens à rendre hommage au Président Ali Hassan Mwinyi et au Gouvernement de la République-Unie de Tanzanie, à l'Organisation de l'unité africaine et à tous ceux qui ont facilité la conclusion de cet accord.

L'Organisation des Nations Unies a un rôle essentiel à jouer dans la mise en oeuvre des accords du Rwanda. Les deux parties au conflit ont demandé à l'ONU de fournir une force neutre. Nous sommes heureux de constater que cette demande a été accueillie favorablement par le Conseil de sécurité. Le Conseil a accepté la recommandation du Secrétaire général quant à la création d'une force neutre

connue sous le nom de Mission des Nations Unies pour l'assistance au Rwanda (MINUAR). Entre-temps, l'Ouganda a consenti au déploiement - en tant que partie intégrante des mesures de consolidation de la confiance - de la Mission d'observation des Nations Unies Ouganda-Rwanda (MONUOR) sur la frontière entre l'Ouganda et le Rwanda, et il est disposé à accorder l'appui additionnel nécessaire.

Le conflit au Soudan du Sud continue de nous préoccuper vivement et reste une source d'inquiétude pour nous, en Ouganda. La guerre civile s'est aggravée plutôt que de faiblir, provoquant des pertes de vie, une recrudescence de réfugiés et le déplacement de la population dans les pays voisins, y compris en Ouganda. Nous demandons instamment aux parties au conflit de coopérer aux efforts régionaux visant à trouver une solution durable. Je souhaite également lancer un appel à la communauté internationale pour que l'assistance humanitaire se poursuive et pour qu'elle appuie les négociations en vue d'un règlement pacifique.

La situation en Somalie est un exemple frappant de catastrophes tant naturelles que causées par l'homme. L'Ouganda se félicite de la décision prise en 1992 par le Conseil de sécurité visant à fournir une aide humanitaire au peuple de Somalie et à restaurer l'ordre dans ce pays. Les opérations de l'ONU ont contribué à mettre fin à la famine généralisée et redonné espoir au peuple de Somalie. L'Ouganda appuie également la deuxième Opération des Nations Unies en Somalie (ONUSOM II), dont le mandat est de créer l'atmosphère propice à la poursuite des efforts d'aide humanitaire, ainsi qu'à la reconstruction et au redressement, et de faciliter un règlement politique général.

Nous sommes encouragés par l'accord d'Addis-Abeba de mars dernier selon lequel les diverses forces politiques somaliennes se sont entendues sur un programme de désarmement et de réconciliation. Il est regrettable que la situation en Somalie se soit détériorée radicalement et que des membres de la force de maintien de la paix des Nations Unies aient été tués. Nous regrettons les pertes de vie et les attaques perpétrées contre la force de maintien de la paix. Je tiens à exprimer nos sincères condoléances aux familles éprouvées ainsi qu'à leurs gouvernements. Nous restons convaincus que ces incidents, aussi répréhensibles soient-ils, ne devraient pas mener l'ONU à s'écarter de ses responsabilités envers le peuple somali, et encore moins à les abdiquer. Les réalisations sont nombreuses : la normalité a été restaurée dans une grande partie du pays, bien que le chaos et la résistance armée continuent dans un certain nombre de régions, particulièrement autour de Mogadishu et dans la ville même, où les efforts internationaux sont menacés. Nous lançons un appel aux chefs politiques somalis pour qu'ils coopèrent avec l'Autorité intergouvernementale pour la lutte contre la sécheresse et

pour le développement, l'Organisation de l'unité africaine (OUA) et l'ONU dans leurs efforts visant à instaurer la paix et la réconciliation et à mettre en oeuvre des accords transitoires, y compris la mise en place d'un gouvernement sur une large base. J'aimerais profiter de cette occasion pour féliciter le personnel de l'ONU, les pays qui ont fourni un soutien matériel et financier ainsi que les volontaires qui ont risqué leur vie pour cette noble cause.

En ce qui concerne la situation au Libéria, l'Ouganda appuie l'entreprise de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) en vue du règlement de la crise. Nous nous félicitons de l'Accord de Cotonou, signé le 25 juillet dernier, qui prévoit un cessez-le-feu et des arrangements de transition menant à des élections au début de l'année prochaine. Le Groupe d'observateurs militaires (ECOMOG) de la CEDEAO a manifestement été une force stabilisatrice au Libéria. C'est pour cette raison qu'on lui a confié la tâche de surveiller et de mettre en oeuvre l'Accord de Cotonou. Nous attendons avec intérêt la pleine mise en oeuvre de cet accord.

Il s'agit là d'un bon exemple de volonté politique des parties au conflit associée à la capacité de la région de mettre en oeuvre le règlement intervenu.

De même, nous nous félicitons de la décision du Conseil de sécurité de faire en sorte qu'il soit plus facile à l'ONU de compléter les efforts régionaux de recherche d'accords et de les mettre en oeuvre. En plus de renforcer la capacité régionale de maintien de la paix, la décision du Conseil de sécurité contribue à susciter la confiance.

Lors du Sommet de l'OUA qui s'est déroulé au Caire en juillet dernier, les Etats africains se sont entendus pour mettre en place, au sein de l'OUA, un mécanisme de règlement des conflits. L'évolution positive de la situation au Libéria et au Rwanda, où l'OUA et les dirigeants de la sous-région concernés ont assumé ce rôle de façon efficace, montre toutes les possibilités de ce mécanisme régional.

Au Moyen-Orient, la reconnaissance mutuelle de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) et d'Israël ainsi que les accords signés entre eux constituent une percée de portée historique. Voilà une autre illustration de l'adage selon lequel la volonté, la vision et la sagesse politique trouvent toujours une issue. L'évolution de la situation fait espérer que l'harmonie et la coopération régneront dans l'ensemble de la région du Moyen-Orient. Nous nous félicitons de la Déclaration de principes sur les arrangements intérimaires relatifs à l'autonomie dans les territoires occupés. Ces arrangements, qui prévoient une période de transition de cinq ans, constituent une étape importante vers un règlement d'ensemble et durable conformément aux résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité.

Nous félicitons le Président Arafat et le Premier Ministre Rabin du courage et de la sagesse politique dont ils ont fait preuve. Nous les encourageons à persévérer dans cette voie. Je souhaite également faire part des remerciements de l'Ouganda à la Norvège, aux Etats-Unis, à la Fédération de Russie ainsi qu'à tous ceux qui, par leur contribution, ont permis la conclusion de cet accord historique.

Trois années se sont écoulées depuis le début de la crise du Golfe. Nous sommes heureux que la souveraineté du Koweït ait été restaurée. Nous continuons d'espérer que l'évolution positive des événements ailleurs dans la région permettra aux peuples du Golfe de se réconcilier et de résoudre les problèmes encore en suspens afin que l'harmonie et la coopération puissent être restaurées. Cela implique notamment le respect des résolutions du Conseil de sécurité concernant le règlement de la guerre du Golfe.

L'Ouganda appuie les efforts du Secrétaire général en vue d'un règlement d'ensemble du problème de Chypre. Tout règlement devrait, en tenant compte des intérêts légitimes des parties, sauvegarder la souveraineté, l'unité et l'intégrité territoriale de Chypre.

En ce qui concerne la péninsule coréenne, l'Ouganda appuie les aspirations du peuple de Corée en vue d'une réunification pacifique. Nous encourageons la poursuite du dialogue en vue d'atteindre cet objectif.

Au Cambodge, nous venons d'être témoins de la mise en oeuvre fructueuse du processus de paix conformément aux Accords de Paris. Sous les auspices de l'Autorité provisoire des Nations Unies au Cambodge (APRONUC), le peuple cambodgien a pu exercer son droit de vote et choisir son propre Gouvernement lors d'élections générales pour la mise en place d'une assemblée constituante. Nous sommes heureux de constater qu'une nouvelle Constitution démocratique assortie d'une monarchie constitutionnelle a été promulguée dans la paix. Je tiens à exprimer la gratitude de la délégation de l'Ouganda au Secrétaire général et au personnel de l'APRONUC, qui, sous l'habile direction de M. Yasushi Akashi, Représentant spécial du Secrétaire général, ont contribué au règlement complet de la question cambodgienne. Nos remerciements s'adressent également au Viet Nam, à la France, à l'Australie, à la Chine, aux Etats-Unis d'Amérique et à l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE) qui, à différentes étapes, ont contribué au processus de paix.

Nous regrettons vivement que l'instabilité, les dissensions et une guerre fondée sur des différences ethniques et religieuses persistent dans l'ex-Yougoslavie. Des atrocités continuent d'être commises au nom du concept condamnable de "purification ethnique". En dépit de cette grave situation, il n'a pas été possible au Conseil de sécurité

et à la communauté internationale de prendre des mesures efficaces en vue de mettre fin à l'agonie et aux souffrances dans ce pays. Les injonctions du Conseil de sécurité continuent d'être bafouées en toute impunité. Nous rejetons et condamnons la notion de "purification ethnique". Je tiens cependant à saluer la Force de protection des Nations Unies, qui travaille dans des conditions extrêmement difficiles.

En ce qui concerne le désarmement, l'Ouganda est encouragé par les progrès réalisés depuis la fin de la guerre froide. Les Etats-Unis et la Fédération de Russie ont, dans le cadre de START II, considérablement réduit leurs arsenaux d'armes nucléaires. Nous avons été encouragés par la décision des Etats-Unis de proroger le moratoire sur les essais nucléaires jusqu'en 1994, par la déclaration de la Russie de ne pas reprendre ses essais même si d'autres pays le faisaient, et par l'engagement de la France de ne pas être la première à les reprendre. Malgré de récents revers, nous espérons que ce moratoire sera respecté. Cependant, l'Ouganda estime qu'un traité d'interdiction complète des essais nucléaires est la solution définitive. En tant qu'Etat partie au Traité sur la non-prolifération, nous continuerons de prendre une part active aux préparatifs de la Conférence d'examen prévue en 1995. Nous appuyons l'extension de ce traité, à condition qu'il soit périodiquement révisé. Nous nous emploierons aussi à supprimer les déséquilibres du Traité actuel et à accroître l'aide aux pays en développement dans le domaine de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire.

Nous maintenons qu'il existe un lien intrinsèque entre le désarmement et le développement. Les pays en développement ont payé un prix très lourd au plus fort de la guerre froide, lorsque l'acquisition d'armements supplémentaires, en vertu de doctrines de dissuasion, accaparait l'attention des pays du monde. Nombre d'entre eux étaient prisonniers de conflits civils résultant de guerres idéologiques. Le processus de désarmement ayant permis de libérer des ressources jusqu'ici consacrées à l'accumulation d'armements, celles-ci devraient donc être consacrées au développement, tant au sein des nations qu'entre elles. Hélas, au niveau international, nous attendons toujours que l'aide aux pays en développement recueille les dividendes de la paix.

Sur le plan national, l'Ouganda, une fois la paix rétablie dans le pays, s'est engagé dans un processus de réduction de son armée à un niveau qui soit supportable pour son économie tout en satisfaisant nos besoins légitimes en matière de défense. Le Gouvernement a pris là une décision courageuse, qui, à la longue, devrait libérer des ressources à des fins de développement. J'aimerais exprimer ici nos remerciements aux pays et organisations qui ont accepté de nous aider dans la réinstallation et l'intégration dans la société civile des soldats démobilisés.

La présente session se déroule dans le sillage de la tenue, à Vienne, de la Conférence mondiale sur les droits de l'homme. Cette conférence a réitéré l'engagement de la communauté internationale de s'efforcer d'assurer la jouissance entière et universelle des droits de l'homme. Nous espérons que cela aura pour effet d'amener le monde à prendre davantage conscience de l'importance des droits de l'homme et le décidera à se doter des moyens nécessaires, aux niveaux national et local, pour en assurer le respect.

La question des droits de l'homme est liée à celle du règne de la démocratie et du droit au sein du Gouvernement. Un système de gouvernement démocratique encourage les droits de l'homme. En Ouganda, dans le cadre du rétablissement d'un régime civil démocratique, la Commission constitutionnelle a déjà élaboré un projet de constitution. L'élection de l'Assemblée constituante, qui doit se mettre d'accord sur le texte de la Constitution après délibérations, aura lieu en décembre prochain ou au début de l'année prochaine.

Que ce soit en Afrique ou ailleurs, le processus de démocratisation peut se révéler difficile, mais c'est un élément indispensable à la paix, à la stabilité, à la primauté du droit, au plein respect et à la jouissance des droits de l'homme. Cela est particulièrement urgent dans les pays en développement, notamment en Afrique. Tels sont les aspects et les conditions essentiels du processus de développement. Aussi devons-nous consacrer toute notre énergie à dynamiser le processus de démocratisation.

Un des objectifs essentiels de l'Organisation des Nations Unies consacrés dans la Charte est la promotion du progrès économique et social. Dans notre quête de la paix, il est impératif de s'attaquer aux problèmes économiques et sociaux qui, trop souvent, sont les principales causes de conflit dans de nombreuses régions.

La situation économique mondiale actuelle est très sombre. Les pays développés sont en proie à une récession prolongée qui, à son tour, a des incidences négatives sur la situation économique mondiale. Le résultat est catastrophique pour les pays en développement qui doivent travailler dur dans un environnement international cruel. L'effet paralysant de la dette extérieure est l'un des obstacles majeurs rencontrés par les pays en développement. En Ouganda, par exemple, on estime que 60 % environ des recettes que l'on pense tirer de nos exportations iront au service de la dette. Le problème de la dette est aggravé par les termes de l'échange défavorables, et spécialement par l'effondrement des prix des produits de base, qui constituent le pilier de notre économie. Ce qui, ajouté à la réduction des courants de ressources, entrave notre développement.

Pourtant, malgré la persistance de cette situation, nos pays ont procédé à des réformes d'ajustement structurel, qui imposent de lourds sacrifices à la population et surtout à ses membres les plus vulnérables. Pour que ces programmes atteignent l'objectif souhaité d'une croissance durable, il faut absolument que de nouvelles mesures d'allègement de la dette, y compris d'annulation de celle-ci, soient adoptées, surtout en ce qui concerne les pays de l'Afrique subsaharienne. Il est également urgent d'accroître sensiblement le volume des courants de ressources afin d'étayer les efforts de développement de ces pays. Nous attendons la conclusion urgente et équilibrée des négociations commerciales multilatérales de l'Uruguay Round. Nous espérons que le succès de ces négociations entraînera un développement du commerce mondial et permettra à nos produits d'avoir plus largement accès aux marchés mondiaux. Ce qui devrait permettre un accroissement de nos recettes d'exportation.

L'Afrique continue malheureusement d'être victime d'une situation économique critique et de la tendance à la marginalisation. Il est capital de stopper et d'inverser cette tendance si l'on veut que l'Afrique réussisse, voire survive, au sein du système géopolitique et économique du XXIe siècle. Nous devons élargir notre espace économique. L'intégration régionale est indispensable si l'on veut que l'Afrique mette fin à son sous-développement et s'intègre dans l'économie mondiale.

L'intégration de l'Afrique créera des économies d'échelle, lesquelles sont indispensables à la diversification des économies africaines, par la pleine utilisation des ressources naturelles de l'Afrique, l'augmentation de l'autosuffisance et le renforcement de la position du continent dans l'économie mondiale. C'est précisément pour cette raison que l'Organisation de l'unité africaine a adopté le Traité d'Abuja portant création d'une Communauté économique africaine. Le Traité stipule, entre autres, le renforcement des groupements économiques sous-régionaux. A cet égard, les pays de la Zone commerciale préférentielle de l'Afrique australe et orientale ont décidé d'instituer un marché commun subrégional. Un traité à cet effet sera signé à Kampala, en Ouganda, le 4 novembre prochain. Nous lançons un appel à la communauté internationale pour qu'elle appuie l'intégration régionale en fournissant une aide destinée à la mise en place de l'infrastructure nécessaire.

Le Sommet de la Terre de Rio est une étape importante du rassemblement d'un consensus mondial sur le développement durable. L'Ouganda se félicite de l'adoption du programme Action 21, qui définit des mesures pour leur adoption par la communauté internationale. Pour y donner suite, l'Ouganda a élaboré un plan national d'action sur

l'environnement pour régler nos problèmes en matière d'environnement. Nous nous félicitons de la création d'une Commission sur le développement durable et d'un Comité de négociations pour une convention internationale sur la sécheresse et la désertification, conformément aux souhaits des pays africains.

Malgré les progrès réalisés, nous constatons une certaine hésitation de la communauté des donateurs en ce qui concerne l'application des engagements convenus à Rio, ce qui est particulièrement vrai dans le cas de l'allocation de nouvelles ressources supplémentaires. Je veux ici souligner que pour nous, en Ouganda, la pauvreté est la cause de la dégradation de l'environnement. Les forêts, par exemple, s'atrophient de jour en jour parce que les gens utilisent leurs arbres comme combustible. Pour inverser cette tendance, nous avons besoin de capitaux pour exploiter l'énergie hydro-électrique ou solaire, dont nous disposons en abondance. Nous exhortons la communauté internationale à évaluer ce problème.

En ce qui concerne la réforme de l'ONU, nous maintenons notre position, c'est-à-dire que nous allons appuyer les mesures qui améliorent l'efficacité, qui ne déforment pas les priorités que nous avons convenu, et qui reflètent les intérêts de tous les Etats Membres. Nous appuyons également les propositions en vue de l'élargissement du Conseil de sécurité pour répondre à la réalité d'aujourd'hui. Nous réaffirmons qu'un critère important dont il faut tenir compte est qu'un pays, grand ou petit, qui souhaite être membre du Conseil de sécurité doit complètement embrasser - et prouver qu'il les applique - les valeurs sous-jacentes du mandat des Nations Unies pour la paix, le respect des droits de l'homme, la démocratisation et autres normes internationalement acceptées. Il est aussi important que la composition de tous les organes de l'ONU soit conforme aux principes de la Charte, en particulier ceux de l'égalité souveraine des nations et de la démocratie. C'est en gardant cela à l'esprit que nous examinerons toutes les propositions de restructuration dont nous serons saisis.

Nous sommes à un point décisif de l'histoire en raison des tendances contradictoires qui caractérisent la transition actuelle vers un nouvel ordre mondial qui doit encore être façonné et défini. Nous avons, il faut l'espérer, une occasion unique de jeter les bases solides de l'édifice d'un avenir dans lequel il sera tenu compte adéquatement de nos intérêts à tous.

M. Abu Salih (Soudan) (*interprétation de l'anglais*) : Je tiens d'abord à féliciter l'Ambassadeur Insanally pour son élection à la présidence de l'Assemblée générale pendant cette session importante. Il représente le Guyana, un membre actif du Mouvement des pays non alignés, dont le

Soudan a l'honneur de faire aussi partie. Je tiens également à remercier M. Stoyan Ganev, pour la façon habile et efficace dont il a dirigé les travaux de la session précédente.

L'ONU est l'espoir de toutes les nations et de tous les Etats naissants, en particulier de ceux qui ont acquis leur indépendance par une longue lutte. C'est pour moi un plaisir et un honneur de souhaiter la bienvenue à l'Etat frère d'Erythrée, qui est maintenant Membre de l'Organisation des Nations Unies. Nos deux peuples continuent de se manifester un respect et une estime réciproques, et nos Gouvernements s'efforcent de renforcer encore ces relations fraternelles afin d'assurer la prospérité pour les peuples frères des deux pays comme pour la région tout entière.

Je salue également la République tchèque, la Slovaquie, l'ex-République yougoslave de Macédoine, Monaco et Andorre, qui se sont joints à l'Organisation pour participer à un nouvel élan et contribuer à des efforts humains pour parvenir à la stabilité, à la prospérité et à la paix pour le monde.

Je salue enfin le Secrétaire général, M. Boutros Boutros-Ghali, qui dirige le Secrétariat de l'ONU en cette phase critique où l'Organisation connaît de nombreuses épreuves et subit de grandes pressions.

Le Soudan a appris avec douleur et tristesse les pertes de vie tragiques survenues lors du tremblement de terre qui a frappé certaines régions de l'Inde. Je tiens à transmettre les plus sincères condoléances du Soudan à l'Inde amie, en même temps qu'aux familles des victimes.

Depuis la dernière session, des événements importants sont survenus sur la scène internationale. Nous assistons maintenant à des changements politiques et sociaux sans précédent dans l'histoire. La situation internationale se transforme et des changements surviennent chaque jour, auxquels nous essayons tous de nous adapter. Aujourd'hui nous vivons une phase de difficulté et de transition d'où émergent chaque jour de nouveaux modèles contradictoires. Le plus frappant de ces modèles est l'élargissement du fossé entre le Nord riche et le Sud moins privilégié.

Le monde d'aujourd'hui tend vers le mécanisme des regroupements régionaux, ce qui traduit le fait qu'il est déjà plus enclin à penser d'une façon plus collective. Nous espérons que ce nouveau modèle sera positif et constructif, respectant dûment les chartes et les engagements qui nous lient tous. Nous affirmons sérieusement que les pays en développement ne sont plus des partenaires sur un plan égal dans la plupart des résolutions qui ont été adoptées, en particulier dans le cadre du Conseil de sécurité et d'autres organes de l'ONU. Si les pays en développement avaient eu

une chance plus équitable de participer, leur contribution aurait été plus efficace dans le déroulement de beaucoup de ces importants événements, en particulier dans le domaine de la paix et de la sécurité régionales et internationales.

Il y a quatre ans, nous avons commencé à examiner les fonctions de l'ONU et de ses divers organes. Nous tenons à dire du haut de cette tribune, aux fins du compte rendu, combien nous sommes convaincus que cette organisation a un rôle fondamental à jouer dans le maintien de la paix et la sécurité internationales et la réalisation de la prospérité pour l'humanité. Pour que les Nations Unies s'acquittent pleinement de ce rôle vital, il faut que la Charte qui nous gouverne soit pleinement respectée. Il faut également que tous y adhèrent, et aussi qu'elle soit mise à jour en fonction des événements qui se sont produits depuis son adoption.

Il faudrait également donner à l'Assemblée générale la possibilité de s'acquitter pleinement de ses fonctions en matière de maintien de la paix et de la sécurité. On doit lui reconnaître la place qui lui revient, à égalité et en parallèle avec celle du Conseil de sécurité.

La discrimination dans la mise en oeuvre des dispositions de la Charte doit être abandonnée. A cet égard, nous insistons fermement sur le fait que les activités du Conseil de sécurité doivent être transparentes et que le Conseil devrait adopter une approche démocratique pour la prise de décisions. Il est donc inévitable, tout particulièrement en ce moment où l'ONU prône les valeurs de la démocratie, de la participation et de l'égalité, d'examiner la question des membres permanents du Conseil et celle du droit de veto, qui permet à quelques Etats d'annuler l'opinion de la majorité.

L'ONU et l'un de ses organes, le Conseil de sécurité, recherchent actuellement, sérieusement et activement, des solutions aux différends, solutions fondées sur de nouvelles perspectives d'instauration de la paix et de la sécurité régionales et internationales. Arrêtons-nous ici un instant. Nous aspirons tous à protéger le monde des calamités de la guerre et des conséquences destructrices de la situation sociale et économique actuelle. Pourtant, en même temps, nous rejetons la politique de deux poids deux mesures dans les résolutions du Conseil de sécurité, surtout en ce qui concerne la paix et la sécurité internationales. Nous craignons que, dans le feu des événements, l'ONU ne soit plus capable de voir correctement les choses.

La nature des responsabilités et des devoirs de l'Organisation exige une stricte neutralité. La paix et la sécurité internationales sont des principes qui doivent s'appliquer à tous. Mais regarder le peuple de Bosnie-Herzégovine souffrir au point de se trouver au bord

de l'annihilation à cause de résolutions hésitantes et déficientes du Conseil de sécurité constitue une situation qui ne doit pas passer inaperçue. De même, le peuple somali ne peut continuer d'être victime des irrégularités commises par les forces internationales dans ce pays parce qu'elles s'écartent de leur mandat initial contraignant. Il s'agit d'une affaire qui nécessite des changements ainsi qu'une enquête stricte et immédiate. Nous continuons de voir se détériorer la situation sécuritaire en Somalie en raison de la poursuite des combats entre les forces internationales et certaines factions somalies, ainsi qu'avec certains individus. Cela a provoqué la mort de nombreuses personnes et amené les forces internationales à s'écartier de leur mandat initial. Nous avons déjà exprimé nos réserves quant au recours hâtif aux forces internationales en Somalie sans que les Etats de la région aient été consultés et sans que ces Etats se soient efforcés par tous les moyens de trouver une solution à la crise somalie.

Nous sommes préoccupés par le fait que la poursuite des combats entre les forces internationales et certaines factions somalies continuera de faire couler le sang, de compliquer le problème et de le rendre impossible à résoudre par l'ONU. Nous demandons donc à l'ONU et aux forces qui sont censées agir en son nom de renoncer au type d'actions susceptibles de provoquer le peuple somali et les factions du pays ou d'affecter la structure de leur avenir politique, de leurs valeurs et de leur patrimoine culturel et religieux.

Nous estimons aussi qu'il conviendrait que le Comité permanent des Etats de la corne de l'Afrique sur la Somalie dispose du temps nécessaire pour faire son travail de pionnier, c'est-à-dire trouver une solution à la crise somalie. Ces Etats connaissent mieux que quiconque la nature et la dimension du problème en raison des relations particulières qu'ils ont avec la Somalie et son peuple.

Nous appuierons tout nouvel arrangement international qui assure une amélioration du rôle de l'Organisation et instaure la justice et la tranquillité pour tous. Les arrangements que nous souhaitons ne doivent pas empiéter sur la souveraineté et l'intégrité territoriale des Etats ni toucher à leur indépendance et à leur droit de prendre des décisions. La diplomatie préventive, associée au rétablissement et au maintien de la paix, doit être motivée par un objectif fondamental : l'élimination des tensions régionales et internationales. Cet objectif peut être atteint par une définition des causes des conflits politiques et sociaux de façon à les éliminer et à permettre ainsi aux différentes sociétés de connaître la stabilité, le bien-être et la paix. La diplomatie préventive et le recours ultérieur à la force politique et militaire ne doivent pas s'appliquer uniquement aux pays moins favorisés et aux peuples vulnérables.

En somme, nous espérons trouver une nouvelle formule s'inscrivant dans le cadre des arrangements internationaux actuels qui permette de garantir les droits de tous et de mettre le monde à l'abri de l'hégémonie des plus forts sur les moins favorisés. Nous aspirons également à voir les organisations régionales des pays en développement jouer un plus grand rôle et à les voir représentées au sein de l'importante instance qu'est le Conseil de sécurité, lequel est chargé du maintien de la paix et de la sécurité dans le monde entier.

En plus de cette perception du nouveau rôle de l'ONU dans la protection et la préservation des droits des Etats, nous demandons la levée de l'embargo économique imposé à l'Iraq. Le peuple iraquien souffre depuis longtemps d'un embargo injuste qui continue de lui être imposé, bien que les raisons de cet embargo aient disparu.

Un autre exemple du mauvais usage qu'il est fait de l'organisation internationale est l'embargo imposé à la Libye sans qu'aucun motif juridique puisse valablement justifier les mesures prises contre ce pays. La Libye a déjà répondu à la résolution 731 (1992) du Conseil de sécurité et fait preuve de suffisamment de souplesse dans le règlement de ses différends avec les Etats occidentaux, ce qui devrait justifier la levée de l'embargo qui lui a été imposé.

Les points inscrits à l'ordre du jour de la présente session comprennent d'importantes questions qui reflètent le rythme accéléré des événements dont j'ai parlé au début de ma déclaration. Toutefois, j'aimerais aborder carrément certaines questions qui préoccupent immédiatement le Soudan en raison de l'incompréhension dont elles font l'objet.

Au cours de la quarante-huitième session de la Commission des droits de l'homme, tenue à Genève en mars 1992, et à la suite d'une motion présentée par le représentant des Etats-Unis, la Commission a adopté une résolution aux fins de la nomination d'un expert indépendant chargé d'enquêter sur la situation des droits de l'homme au Soudan et de faire rapport à la Commission lors de sa quarante-neuvième session, prévue en mars-avril 1993. Les Etats qui ont parrainé cette résolution n'ont pas voulu attendre le rapport de l'expert indépendant et ont insisté pour que la question soit examinée lors de la quarante-septième session de l'Assemblée générale, durant laquelle une résolution sur les violations présumées des droits de l'homme au Soudan a été adoptée. Ces Etats ont exercé toutes sortes de pressions et usé de toute leur influence et de la majorité automatique dont ils disposent pour s'assurer de l'adoption de cette résolution d'inspiration politique.

Dans son rapport à la Commission des droits de l'homme à sa quarante-neuvième session, en mars 1993,

l'expert indépendant a loué la coopération du Gouvernement soudanais et précisé qu'il n'avait eu ni le temps ni la possibilité d'évaluer la situation des droits de l'homme au Soudan ou d'étudier la question à fond. Il a déclaré que la Commission pourrait vouloir prolonger sa mission pour lui permettre d'achever son mandat. Bien qu'aucun motif ne nous semble justifier sa nomination, le Gouvernement du Soudan a néanmoins offert toute la coopération possible au Rapporteur spécial, qui s'est rendu au Soudan la semaine dernière et qui doit faire rapport par la suite.

Le respect et le maintien des droits de l'homme sont au nombre des principes inviolables consacrés dans toutes les religions divines et les lois établies par l'homme. Le Soudan, inspiré par son patrimoine de culture et de civilisation, prête dûment attention aux questions relatives aux droits de l'homme. La société et le Gouvernement soudanais respectent et appliquent les valeurs des droits de l'homme reposant sur leurs traditions et leurs croyances religieuses. Par conséquent, nous rejetons toute politisation et toute manipulation de cette doctrine sacrée visant à servir de prétexte à une ingérence dans les affaires intérieures des Etats ou à l'imposition d'une tendance culturelle ou d'une civilisation particulières à un Etat quel qu'il soit. Pour la même raison, nous sommes d'avis que l'aide au développement ne doit pas être liée à un bilan déformé en matière de droits de l'homme. Le droit au développement lui-même constitue un droit de l'homme inaliénable. Nous prônons également l'égalité et l'équité lors de l'évaluation ou du contrôle du comportement des Etats en matière de droits de l'homme. Nous rejetons fermement toutes les politiques qui appliquent le système "deux poids deux mesures" lorsqu'il s'agit des droits de l'homme, parce que le Soudan a été victime de telles politiques. Nous espérons aussi que l'universalité des droits de l'homme ne sera pas interprétée comme justifiant le déni des spécificités culturelles, religieuses et autochtones des Etats et des peuples.

Ceux qui se posent en défenseurs des droits de l'homme au Soudan passent sous silence les pratiques terroristes des hors-la-loi dirigés par John Garang dans le sud du Soudan. Ils ont choisi de rester silencieux au sujet des atrocités qu'il a commises, telles que l'enlèvement et le recrutement d'enfants aux fins d'opérations militaires, le massacre systématique de civils, la destruction en vol d'avions civils ainsi que l'enlèvement et l'assassinat de membres du personnel des opérations de secours de l'ONU. Ils n'ont rien dit non plus au sujet des obstacles qu'il dresse constamment contre toutes les démarches sérieuses de rétablissement de la paix entreprises à l'intérieur ou à l'extérieur du Soudan. Non seulement cela, ils l'ont accueilli comme un important dignitaire officiel et lui ont apporté tout leur soutien moral, malgré les violations flagrantes des droits de l'homme qu'il a commises.

A ce sujet, nous estimons que la résolution 47/142 de l'Assemblée générale est une résolution partielle qui favorise l'intransigeance du mouvement Garang et l'incite à rejeter toutes les démarches gouvernementales visant à réaliser un règlement pacifique par la négociation. Nous sommes également convaincus que cette résolution n'a aucune véritable justification, et nous sommes disposés à fournir tous renseignements factuels sur la situation des droits de l'homme au Soudan à tous ceux que cela intéresse.

Ceux qui accusent le Gouvernement soudanais de violer les droits de l'homme de ses citoyens ont par contre gardé le silence sur les réalisations considérables du Gouvernement, telles que l'adoption d'un système de conférences conforme à la Shoura et l'organisation de conférences nationales visant à déterminer les structures du système politique afin de jeter les bases de l'unité nationale et de chercher les moyens de parvenir à une paix réelle garantissant les droits politiques, sociaux, culturels et religieux fondamentaux de tous les citoyens. Il en découle qu'une Assemblée nationale provisoire a été créée en tant qu'organe législatif suprême du pays en attendant l'achèvement des structures politiques, au niveau fédéral et au niveau de l'Etat, et la tenue d'élections présidentielles dans le pays à une étape ultérieure.

Nombreux sont certainement ceux qui ont eu connaissance de la récente décision du Gouvernement américain d'ajouter le Soudan à sa liste de pays qui prétendent patronner le terrorisme. Alors que le Gouvernement américain est libre de prendre comme il l'entend toutes décisions, nous avons le droit de nous interroger sur quels faits et quelles conclusions ce gouvernement fonde sa décision. Alors que les Etats-Unis ont le droit de prendre des décisions sur le plan national, l'utilisation de celles-ci en tant que prélude à d'autres mesures dont la portée qui dépasse ses territoires est contraire au droit international et à la Charte des Nations Unies. Il est difficile de comprendre comment une superpuissance qui jouit de la qualité de membre permanent au Conseil de sécurité peut adopter des lois nationales pour justifier la poursuite de ses intérêts privés sur les territoires d'autres pays. Les exemples en sont nombreux, dont le plus récent est la fouille d'un navire dans le port de Djibouti qui transportait du sucre vers le pays frère de la Somalie.

Nous sommes certains que le mobile qui préside à la campagne de presse contre le Soudan est de séparer le Soudan de ses affiliations africaines et arabes et de noircir son image en étiquetant à tort sa civilisation comme terroriste. Cette campagne médiatique constitue un prélude à un siège du Soudan, similaire à ce qui s'est produit dans d'autres pays. Nous sommes reconnus par tous comme étant une nation pacifique; nous condamnons le terrorisme sous

toutes ses formes. Par conséquent, la décision n'a pas l'appui juridique nécessaire, elle est contraire à la justice et à la bonne conscience et dépasse clairement le rôle des Nations Unies. C'est pourquoi d'ailleurs, elle n'a pu susciter aucun appui. L'ancien Président Jimmy Carter et un certain nombre d'institutions et de journaux crédibles ont exprimé leur scepticisme et leurs critiques à l'égard de sa valeur éthique. De même, les Soudanais ont montré qu'ils rejetaient et condamnaient cette décision. Le véritable terrorisme est celui dont se sert une seule superpuissance comme d'un prétexte tout en jouant de sa puissance pour terroriser les petits pays en développement simplement parce qu'ils ont choisi une voie de prise de décisions indépendante et rejeté le prosélytisme aveugle ou encore parce qu'ils ont des opinions différentes.

Le mélange de la politique avec l'assistance humanitaire est plutôt dangereux, notamment lorsqu'il s'agit des secours d'urgence, question délicate, car il affecte directement la survie qui dépend de la fourniture des nécessités de base telles que les aliments et les médicaments. Cela exige la neutralité absolue des donateurs de secours d'urgence. Au cours de ces dernières années, on a pu constater un engagement accru de la politique dans les affaires humanitaires, un fait qui a poussé M. Sommaruga, Président du Comité international de la Croix-Rouge, à mettre en garde explicitement contre le danger de mélanger politique et activités humanitaires. Le Soudan a beaucoup souffert de ces tendances qui visaient à ternir son image en déformant intentionnellement ses réalisations dans la livraison de secours pour qu'elles apparaissent comme des échecs, en présentant ses initiatives comme des obstructions et sa coopération comme une entrave à l'arrivée des secours. En vérité, nous nous sentons injustement traités par certains Etats et certains médias qui veulent saper les efforts que nous faisons pour organiser des opérations de secours et ternir notre réputation.

Néanmoins, le Soudan a obtenu des résultats remarquables dans ce domaine. L'Opération Ligne de vie Soudan est une initiative sans précédent, qui a permis à l'ONU et aux organisations non gouvernementales d'envoyer des secours aux populations affectées, où qu'elles soient et quelles qu'elles soient. Depuis la quarante-septième session, des efforts n'ont cessé d'être faits pour renforcer l'efficacité de l'Opération Ligne de vie et de son programme de secours, tels que la signature d'un accord entre le Gouvernement du Soudan, l'Organisation des Nations Unies et les factions rebelles en janvier 1992, pour faire en sorte que toutes les zones dans le besoin pouvaient recevoir ces secours. En janvier 1993, un autre accord a été signé entre le Gouvernement soudanais, l'Organisation des Nations Unies et les organisations non gouvernementales pour faciliter et renforcer le rôle des organisations non gouvernementales

dans les domaines des secours et de la réhabilitation. En mars 1993, le Gouvernement soudanais a signé un mémoire d'accord avec le Comité international de la Croix-Rouge pour rationaliser la coopération entre le Gouvernement et le Comité et renforcer l'efficacité de ses opérations dans le sud du Soudan. Le don de 153 000 tonnes métriques de céréales du Gouvernement soudanais au Programme alimentaire mondial (PAM), qui seront distribuées à la population, représente la pierre angulaire de notre contribution aux efforts de secours.

La mission de M. Vieri Traxler, Envoyé spécial du Secrétaire général chargé des affaires humanitaires au Soudan, et ses résultats positifs, est un autre exemple de coopération du Gouvernement soudanais avec la communauté internationale. Il a été convenu de nombreuses modalités pendant cette mission afin de garantir la pleine application de tous les accords déjà signés. J'ai le plaisir d'indiquer à cette assemblée que pendant la mission de M. Traxler au Soudan un certain nombre de mesures ont été prises pour exécuter ce dont il avait été convenu. A l'initiative du Gouvernement soudanais, un accord a été conclu pour envoyer des missions d'évaluation communes, constituées par l'Organisation des Nations Unies et les organisations non gouvernementales travaillant aux opérations de secours, dans environ 30 lieux sûrs dans les trois Etats du Sud, dans les montagnes de Nuba et dans l'Etat de Kordofan. Il a été également convenu que la ville de Malakal et ses environs seraient considérés comme un modèle de programmes de secours intégrés qui seraient appliqués dans d'autres régions une fois qu'ils se seront avérés fructueux, ceci venant s'ajouter à d'autres mesures prises pour renforcer l'efficacité des opérations et faire en sorte que les secours parviennent à ceux qui sont dans le besoin partout, où qu'ils se trouvent.

Qu'il me soit maintenant permis de parler à l'Assemblée des résultats du Gouvernement soudanais dans les domaines politique, économique et social. La priorité de mon gouvernement est d'arriver à une paix juste et durable dans le sud du Soudan et de mettre fin à la guerre qui a ravagé la vie de tant de civils innocents, qui les a exposés aux fléaux de la mort, de la famine, des maladies et de l'exil. Cette guerre, le sous-produit d'une conspiration coloniale, a transformé les citoyens en bénéficiaires d'aide et les a rendus dépendants des autres. C'est un gaspillage permanent de vastes ressources qui auraient pu être utilisées pour le développement économique et social et pour le bien-être du peuple soudanais du Nord comme du Sud.

Conformément aux efforts sincères qu'il a faits pour permettre un règlement pacifique du différend qui sévit dans le Sud, le Gouvernement soudanais, souligne depuis 1989 qu'il est prêt à parler de paix avec les rebelles sans conditions préalables. Le Gouvernement a présenté un cadre

de paix d'ensemble, basé sur les recommandations d'une conférence nationale. Cette approche se fonde sur le règlement des causes profondes du conflit en matière de partage du pouvoir et de la richesse, des relations entre la religion et l'Etat, de l'adoption du système fédéral de gouvernement pour répondre aux aspirations des différentes régions à un véritable partage du pouvoir, de l'exemption du Sud de l'application des lois de la *charia* et de la redistribution et de la réaffectation des ressources pour le développement économique et social sur des bases équitables.

Dans cet esprit positif, le Gouvernement a organisé plusieurs séries de négociations avec le mouvement rebelle. La dernière réunion a eu lieu à Abuja grâce à la médiation du pays frère du Nigéria. Le Gouvernement, soucieux de mener les négociations à une fin concluante, a fait preuve d'une grande souplesse, mais il a malheureusement compris qu'en raison des pressions des intérêts étrangers, la faction de Garang n'était pas maîtresse de sa décision. Voilà pourquoi nous n'avons pas pu parvenir à un accord qui aurait permis d'atténuer les souffrances de nos ressortissants dans le Sud.

L'échec des deuxièmes négociations de paix d'Abuja n'ont cependant pas affaibli la détermination du Gouvernement de poursuivre la quête de la paix par le biais des négociations. A cette fin, le Gouvernement a lancé une nouvelle série de négociations, cette fois sur le territoire soudanais, avec les autres factions rebelles unies. Le Gouvernement a également accepté une initiative de paix quadrilatérale avancée par quatre chefs d'Etats, membres de l'Autorité intergouvernementale pour la sécheresse et le développement qui sont : le Kenya, l'Ouganda, l'Ethiopie et l'Erythrée. Nous pensons que les Etats voisins sont capables et prêts à se rendre utiles pour sortir de cette impasse. En outre, le Gouvernement a accepté la proposition de l'ancien Président Jimmy Carter tendant à le nommer médiateur entre le Gouvernement et les factions rebelles.

Dans le domaine du développement économique, le Gouvernement soudanais a adopté un ambitieux programme économique triennal visant à mettre en oeuvre des réformes profondes dans la structure de l'économie soudanaise en s'engageant dans une politique de marché libre, en restreignant le rôle du Gouvernement dans les activités commerciales et économiques, et en reconnaissant au secteur privé son juste rôle de catalyseur dans toutes ces activités. Des réglementations économiques et monétaires ont été mises en place pour encourager les investissements, notamment en matière d'agriculture et d'élevage. Ce programme économique a porté ses fruits : nous avons enregistré une augmentation de plus de 10 % dans le taux de croissance de notre produit national brut et sommes devenus

autonomes en matière de production céréalière et sucrière. Ce programme a galvanisé l'économie et a provoqué un afflux d'investissements étrangers, grâce à la politique de libre-marché, à la réforme de l'infrastructure et à l'accroissement des capacités en matière de ressources humaines.

Tous ces événements auraient pu avoir des résultats positifs, non seulement pour le peuple soudanais lui-même mais aussi pour les régions africaine et arabe, s'ils n'avaient pas été contrariés par des machinations politiques dans les domaines de la coopération commerciale et économique internationale, ainsi que par une ingérence dans les travaux des institutions monétaires internationales. Un embargo économique injuste et non déclaré a privé le Soudan des ressources consacrées au développement par les institutions bilatérales et multilatérales. Ce comportement injuste a privé le peuple soudanais de son droit au développement, droit inscrit dans toutes les conventions internationales.

Dans le domaine social, le Gouvernement est très soucieux des besoins du secteur le plus pauvre de la population. Un appui financier accru lui est accordé grâce aux fonds du Zakat et aux institutions de bien-être social. Un certain nombre de subsides ont été introduits sur le plan commercial pour alléger le fardeau économique d'un large secteur de la population. Les salaires dans les secteurs public et privé ont augmenté et sont soumis à révision constante. Tout cela a été accompli, dans le plein respect de la dignité humaine, en vue d'éliminer la pauvreté.

En outre, dans le domaine de la législation, le Gouvernement a permis aux Etats à majorité non musulmane de ne pas être soumis aux lois de la *charia*.

Dans le domaine des droits de l'homme, un Conseil suprême des droits de l'homme a été créé, sous la présidence du deuxième fonctionnaire le plus élevé de l'Etat.

La sécurité a régné dans tout le pays, la primauté du droit a remplacé le chaos, et d'autres grands succès ont été enregistrés dans les domaines de l'éducation, de l'alphabétisation, de la santé, de l'environnement, de l'amélioration des conditions de vie des personnes déplacées et de leur réinstallation afin de leur permettre de vivre dans la dignité en attendant la disparition des conditions qui ont causé leur situation actuelle.

La position du Soudan a toujours été claire depuis le début des négociations de paix israélo-arabes : nous sommes d'avis qu'elles doivent mener à l'exercice des droits arabes et palestiniens sur la base des dispositions des résolutions 242 (1967), 338 (1973) et 425 (1978) du Conseil de sécurité. Depuis la signature de la Déclaration sur les

principes d'autonomie entre l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) et Israël, le problème du Moyen-Orient et des Palestiniens est entré dans une nouvelle phase. A l'issue de sa centième séance, au Caire, le Conseil des ministres de la Ligue arabe a publié un communiqué sur cet accord, fondé sur les résolutions du Conseil de sécurité. Ce communiqué a souligné la nécessité d'un retrait israélien de tous les territoires arabes occupés de la Rive occidentale, de la bande de Gaza, de Jérusalem, des hauteurs du Golan et du Sud-Liban, afin d'ouvrir une nouvelle page dans l'histoire du Moyen-Orient et de permettre aux peuples de la région de travailler au développement et à la prospérité. Le Conseil de la Ligue arabe a considéré que cet accord était une étape vers l'établissement d'une paix d'ensemble dans la région, à condition que d'autres mesures soient garanties pour le compléter, telles qu'un retrait total d'Israël des hauteurs syriennes occupées du Golan, de la Rive occidentale, y compris Jérusalem, et du territoire du Sud-Liban.

Le monde arabe a fondé sa position sur cet accord historique et a prouvé qu'il était véritablement désireux d'obtenir un règlement juste, durable et global dans la région. A ce point critique dans le temps, nous lançons un appel à nos frères palestiniens pour qu'ils consolident leur unité et unifient leurs objectifs déterminants. Ils doivent se garder de toute tentative visant à les diviser. L'ONU est appelée à superviser ce plan de paix en insistant sur l'application de toutes ses résolutions fondées sur la légitimité internationale. Les gardiens de ce plan de paix sont également invités à assurer un retrait rapide d'Israël de tous les territoires arabes et palestiniens occupés, dans le plein respect des résolutions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies.

Les événements positifs qui se déroulent en Afrique du Sud, résultat de la lutte menée par nos frères et soeurs dans ce pays pour l'émancipation, l'égalité et la règle de la majorité, sont la preuve du rôle important que l'ONU peut jouer conformément aux principes de la Charte lorsqu'un Etat Membre fait preuve de la volonté politique nécessaire. Ma délégation s'associe au dirigeant Nelson Mandela lorsqu'il demande à l'Organisation internationale de garantir les arrangements de la période de transition menant à l'émergence d'une Afrique du Sud démocratique, unifiée et non raciale.

En tant que pays africain, nous sommes convaincus que l'Afrique a prouvé dans toute son histoire sa capacité exceptionnelle à régler les différends africains par la médiation africaine. A cet égard, je rends hommage à l'Organisation de l'unité africaine (OUA), à l'Autorité intergouvernementale sur la sécheresse, à la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), et à toutes les autres organisations sous-régionales africaines,

ainsi qu'aux divers Etats africains qui ont joué des rôles déterminants dans le règlement pacifique de plusieurs différends dans des pays tels que le Rwanda et le Libéria, contribuant ainsi à la paix et à la stabilité en Afrique. Nous espérons que la paix reviendra bientôt en Angola, au Mozambique et en Somalie, afin que l'Afrique puisse jouir d'une stabilité qui lui permette de relever les défis de la construction et du développement, et de se consacrer à la prospérité du peuple africain et des peuples du monde entier.

La séance est levée à 20 h 10.
